

GRESEA *échos*

revue trimestrielle
du groupe de recherche pour une stratégie économique alternative

Belgique-België

P.P. Bruxelles 1

1/1770

P601044

Envoi
non prioritaire
à taxe réduite

emploi, chômage: les deux faces d'un même marché

Un dossier du GRESEA

activation individuelle ou assurance collective?



Emploi, chômage: les deux faces d'un même marché

SOMMAIRE N°76

Edito: Les deux faces d'un même marché (de dupes)/Erik Rydberg	p.1
Cadrage historique/Henri Houben	p.2
Trafic de stats/Henri Houben	p.5
Vieille définition versus nouveaux enjeux/Bruno Bauraind	p.11
La stratégie européenne de pression sur l'emploi/Henri Houben	p.13
Europe spirale suicidaire/Henri Houben	p.20
Contrat, discrimination, maltraitance, harcèlement/Daniel Richard	p.25
Epuration dans l'armée de réserve des travailleurs/Daniel Richard	p. 28
Du plein-emploi au travail pleinement décent/Erik Rydberg	p. 34
Le chômage ... ailleurs/Lise Blanmailland	p.36
Pour en savoir plus/Marc François	p.38

Gresea échos N°76

Trimestriel: Oct-Nov-Déc. 2013



Couverture: **Donald Sturbelle**

Réalisé avec le soutien de

Editeur responsable:

Erik Rydberg, c/o GRESEA

Comité de rédaction:

Erik Rydberg, Bruno Bauraind, Romain Gelin, Henri Houben, Lise Blanmailland.

Relecture: Maria Clara Da Silva

Mise en page: Nathalie Van Verre

Abonnement:

8 euros/4 numéros

3 euros/numéro

CB: 068-2464659-13

IBAN: BE08-0682-4646-5913

BIC (swift): GKCCBEBB

GRESEA asbl

Groupe de Recherche pour une
stratégie économique alternative

Rue Royale 11, B-1000 Bruxelles

Tél. + 32 (0)2 219 70 76

Fax + 32 (0)2 219 64 86

Email: gresea@skynet.be

Site: www.gresea.be

Les deux faces d'un marché (de dupes)

Au moment de boucler ce dossier paraissait à la Une de La Libre (datée du 9 décembre 2013) ce constat plutôt alarmant: «Depuis dix ans, on n'a jamais créé si peu d'emplois».

Plus de 25.000 emplois perdus entre les mois de juin 2011 et 2012, soit le «pire score des 10 dernières années» signale l'article, et c'est sans doute plus désastreux que ne le laissent supposer nos confrères car, analysant la chose dans le détail en soulignant qu'un léger mieux se dessine dans la fonction publique, l'enseignement et la santé, ils omettent de dire que ces secteurs, peu ou pas créateurs de valeur ajoutée¹, dépendent des secteurs porteurs, à commencer par l'industrie, qui est en chute libre...

Bref, ça va plutôt mal.

Et cela rend tout l'édifice des politiques «d'activation» des chômeurs aussi saugrenu qu'un éléphant faisant l'acrobate sur une corde raide sans autre filet que les bras d'une souris. Obliger les gens à chercher un job alors qu'il n'y en a pas! Faut oser. Ils osent. On le verra dans les analyses qui suivent.

En Europe, le chômage atteint des niveaux records. Il frappe de plein fouet les jeunes. On les a déjà affublés du sinistre sobriquet de «Neets», c'est de l'eurosabir pour «Not in Education, Employment or Training», comprendre: ni à l'école, ni au travail ni dans un machin programmé par la sacrosainte formation-tout-au-long-de-la-vie. Pour ces jeunes, l'avenir, c'est zéro.

Fin 2012, le 22 octobre, rapportait The Guardian, ces jeunes de 15 à 29 ans étaient quelque 15 millions dans l'UE-27, soit un immense gâchis, pour les intéressés comme pour tout le monde. Car le coût², tant de leur «entretien» (protection sociale) que de leur absence dans le système productif, peut être estimé à 153 milliards d'euros ou, plus parlant, 3 milliards d'euros par semaine³.

On a presque l'impression que c'est le résultat d'une politique délibérée. Peut-être bien. Voir les analyses qui suivent.

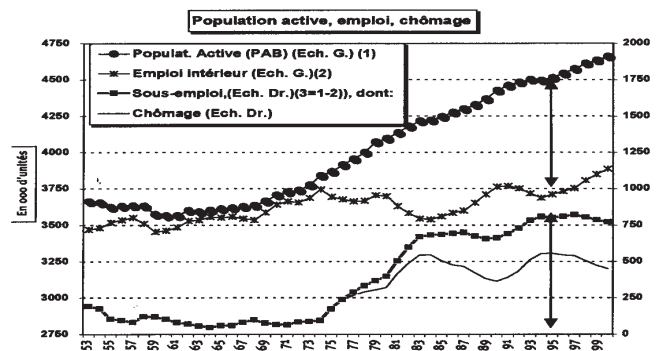
1. Cela se discute, et mérite de l'être: qu'est-ce qui fait valeur, et qu'est-ce que cela?

2. Le terme «coût» a fait bondir des collègues au Gresea. Coût: comme si les «Neets» en étaient responsables et constituaient, par leur faute, un poids pour la société - discours patronal bien rodé. Mais coût, il y a! Et plus important encore si on y inclut ceux de délinquance et de vandalisme vers lesquels des jeunes à la dérive sont poussés: par la faute des gouvernants (privés et publics) qui sont infoutus de créer des emplois décents: le coût, c'est eux qui l'infligent à la collectivité.

3. <http://www.theguardian.com/news/datablog/2012/oct/22/not-in-education-employment-training-europe-neet>

Donc, gâchis.

Il faut sans doute partir de là. Idéalement, en théorie, le chômage n'est pas un problème. On peut très bien s'arranger pour que tout le monde ait du travail, dit autrement: que chacune et chacun puisse, selon ses capacités, contribuer à l'effort collectif d'une économie. Ici, un petit tableau s'impose:



Il est tiré, page 41, de l'Histoire inédite de l'économie en Belgique, publié en 2008 sous la direction de Reginald Savage, premier-né de la collection L'Autre économie que le Gresea dirige aux Éditions Couleur livres. Et il montre bien que l'emploi potentiel total (la population active, 1ère ligne du dessus) ne correspond pas du tout à l'emploi total réel (2e ligne), ni le chômage (4e ligne) à la différence (appelée «sous-emploi», 3e ligne) entre les deux premiers.

Le chômage, tel qu'on l'entend, est donc une fiction. Comme Guy Standing l'a mis en évidence (voir plus loin, page 34), on n'avait d'abord en tête, avènement de la sécurité sociale oblige, vers 1945, que «l'emploi formel du chef de ménage mâle». Et ce n'était là, souligne Jacques Freyssinet, que la continuation d'une philosophie sociale qui, depuis le début de l'industrialisme, qualifie de chômeur quiconque a «perdu un emploi salarié», mais seulement ceux-là⁴. Pas les femmes, pas le tout-venant des «demandeurs d'emploi» (volontaires ou contraints). C'est que, entre-temps, feu l'idée du plein emploi aidant, la donne a été radicalement renversée. Pour le meilleur (l'objectif du travail partagé pour tous) ou pour le pire: tous censés courir après un emploi rétribué qui n'existe pas...

Erik Rydberg

4. J. Freyssinet, «La mesure du chômage: un enjeu de société», Problèmes économiques, hors-série, février 2013.

Cadrage historique

Henri Houben, Gresea

Pour beaucoup, le chômage est un fléau digne de ses prédécesseurs ancestraux, comme le nuage de sauterelles ou l'épidémie de peste ou de choléra. Pour les victimes, il s'agit assurément d'une catastrophe socio-économique. C'est une perte de revenus et une mise à l'écart face à la forme majoritaire d'intégration sociale, à savoir le travail salarié. L'aspect pécuniaire est important, puisque, au mieux, le travailleur ne reçoit qu'un pourcentage de son ancien salaire. Mais la déchéance sociale de ne plus voir sa reconnaissance collective à travers l'utilité de sa contribution productive peut également être désastreuse, allant jusqu'au suicide ou aux menaces violentes vis-à-vis du personnel de placement, comme on a pu le constater à l'une ou l'autre occasion récente.

Pour la société aussi, c'est dommageable. Voilà, en effet, des forces de travail qui manifestement ne sont pas employées, voire qui sont au rebut, alors que nombre de besoins ne sont pas rencontrés. Le chômage apparaît comme une absurdité liée à un système de production fondé exclusivement sur la rentabilité. Si ces personnes ne sont pas occupées, c'est tout simplement qu'elles ne le seraient pas dans les conditions de rendement optimal selon le jugement des entreprises. Dès lors, celles-ci ne les embauchent pas.

Mais, du point de vue des employeurs, il y a également des récriminations à porter. Le mécanisme actuel coûte cher. Il accroît le « coût salarial » de manière sensible, ce qui est pénalisant pour des firmes qui entrent en concurrence avec d'autres se trouvant dans des pays qui n'ont pas les mêmes soucis en matière de protection sociale. En outre, quand les contributions normales sont insuffisantes pour financer le nombre de sans emploi, l'État est chargé d'apporter la différence, de l'argent qui n'est pas consacré aux

compagnies ou à l'amélioration de leur compétitivité.

Bref, peu importe d'où on se place, le chômage pose problème. Il est considéré comme un effet collatéral déplorable du fonctionnement de l'économie capitaliste. Il est à éviter ou à réduire. Les images des « sans travail » dans les années 30, errant dans les rues à la recherche de boulot ou de nourriture, sont restées gravées dans les mémoires. Avec un mot d'ordre général, accepté par quasiment tout le monde : plus jamais cela !

Mais c'est un constat posé depuis de longues dates. Or, cela n'empêche nullement le chômage d'apparaître et même de croître. Le plein emploi est considéré aujourd'hui comme illusoire par une majorité d'experts, surtout chez les plus influents. Il faut donc se résoudre à un niveau d'utilisation de la force de travail inférieur à ce qu'il devrait être. De la sorte, on justifie aussi le recours à des postes plus éphémères dans le temps ou occupant une moindre portion de l'horaire habituel : temporaires, intérimaires, temps partiels, horaires coupés... toutes ces formes connaissent actuellement une efflorescence incontestable qui, pour certains, constitue une réponse au chômage et, pour d'autres, n'en sont qu'une forme détournée.

Ethymologie torride

Si le terme de chômage est ancien, il n'a pas toujours représenté cette institution de la sécurité sociale telle qu'elle existe aujourd'hui. En fait, l'origine étymologique fait remonter la notion du grec *kauma*, qui signifie chaleur ardente ou brûlure par le soleil. Cela a donné en bas latin *cauma* qui a le même sens qu'en grec ancien, mais surtout caumare, c'est-à-dire se reposer pendant la chaleur.

L'expression a été reprise au XII^{ème} siècle, mais dans l'idée plus générale de ne pas travailler, devoir rester au repos. Les raisons pouvaient différer : manque de commandes, causes naturelles, nécessité de réparer l'outil ou le bâtiment. Elle a été utilisée ainsi jusqu'au XIX^{ème} siècle. C'est alors qu'elle a pris son extension moderne avec l'arrivée du capitalisme.

Au début, pourtant, les laissés pour compte de l'emploi salarié sont considérés comme des vagabonds qu'il faut pourchasser. Ensuite, ce furent des pauvres, des indigents que les « riches » devaient secourir. Le terme de « chômeurs » n'a été officiellement créé qu'en 1876. Progressivement, les ouvriers eux-mêmes constituèrent des caisses d'entraide, de sorte à subvenir aux situations de pénurie de travail.

C'est ce système qui servira de base pour fonder une sécurité sociale, basée sur l'assurance d'obtenir un revenu en cas de perte d'emploi. Un premier mécanisme, nettement insuffisant, sera mis en place durant l'entre-deux-guerres. Ensuite, après 1945, il sera modifié au profit des institutions qui sont encore en place aujourd'hui.

L'armée de réserve ...

Dans le livre premier du *Capital*, publié en 1867, Karl Marx propose une analyse qui, par bien des côtés, reste d'une actualité saisissante. Mais il n'emploie pas les notions de chômage ou de chômeur. Il aborde plutôt cette réalité à partir de la surpopulation relative et de ce qu'il appelle l'armée industrielle de réserve.

En fait, Marx veut réfuter les thèses de Malthus qui affirment qu'il y a une loi absolue de la population qui provoque famines et misère, parce que le nombre d'êtres humains croît plus vite que la production. Marx montre qu'il n'en est rien et

que l'état déplorable des travailleurs au XIX^{ème} siècle est dû au système capitaliste lui-même.

Ainsi, il classe les inactifs en quatre catégories. D'abord, il y a la surpopulation flottante, c'est-à-dire les salariés qui perdent leur emploi au gré des régressions conjoncturelles et qui sont censés récupérer un poste dès que la reprise économique se concrétise. Ensuite, vient la surpopulation latente, formée des petits producteurs indépendants ruinés, surtout dans l'agriculture, et qui doivent de ce fait changer de statut et de profession. Puis, Marx note l'existence d'une surpopulation stagnante, constituée de ceux qui n'ont plus d'emploi permanent et qui doivent, dès lors, se contenter de travaux irréguliers, habituellement payés à des taux bien inférieurs que ceux normalement pratiqués. Enfin, il y a une couche inférieure qui a été éjectée du système de production et qui n'a que peu d'espoir de le réintégrer. En général, elle vit de la mendicité ou d'autres formes de revenus non institutionnalisés.

Marx décrit un principe impitoyable où, avec le développement du capitalisme, se créent en même temps une armée active et une autre mise en réserve, dans des conditions sociales épouvantables, de sorte à peser le cas échéant sur les revendications potentielles de la première. Ainsi, la cyclicité du progrès industriel améliore, dans un premier temps, la situation des ouvriers, à commencer par des salaires plus étoffés du fait des besoins des entreprises d'engager à tout prix de la main-d'œuvre. Mais, de ce fait, cela attire de nouveaux travailleurs prêts à être embauchés dans les secteurs en expansion.

Le processus est en passe de se retourner. L'essor économique absorbe ces inactifs, mais il ralentit progressivement. Dès lors, la concurrence renverse la pression sur les salaires et les tire à la baisse. Lorsque la crise arrive, une masse d'ouvriers sont éjectés du circuit du travail. Les rémunérations dégringolent.

On pourrait croire et conclure à un simple effet du jeu de l'offre et de la demande. Mais Marx constate que les

capitalistes interviennent des deux côtés. En période de récession, ils prennent les mesures pour réduire la paie et exiger des prestations plus soutenues. Mais, quand cela va bien, ils tirent femmes et enfants de leur foyer, font venir des forces de travail extérieures, de l'étranger, de sorte à ce que les travailleurs ne puissent jamais utiliser les nécessités de l'industrie en leur faveur. De la sorte, les employeurs créent systématiquement une population active excédentaire. Celle-ci leur est indispensable non seulement pour déprimer les conditions de travail et de rémunération, mais également pour assouvir les volontés d'extension de la production de la part des industriels.

Ainsi, le philosophe allemand écrit : « *c'est là l'effet général de toutes les méthodes qui concourent à rendre des travailleurs surnuméraires. Grâce à elles, l'offre et la demande de travail cessent d'être des mouvements partant de deux côtés opposés, celui du capital et celui de la force ouvrière. Le capital agit des deux côtés à la fois. Si son accumulation augmente la demande de bras, elle en augmente aussi l'offre en fabriquant des surnuméraires. Ses dés sont pipés. Dans ces conditions la loi de l'offre et la demande de travail consomme le despotisme capitaliste.* »¹

Il n'y a donc pas une loi de la population qui conduirait irrémédiablement et naturellement une partie d'entre elle à la misère. C'est un jeu truqué où, de façon permanente et structurée, le système capitaliste engendre une force de travail excédentaire pour ses besoins d'expansion et de rentabilité. De cette façon, le chômage est une caractéristique non pas anormale, mais voulue par la logique patronale.

La paranthèse des droits universels

Évidemment, les choses ont évolué depuis cette condamnation sans appel de Karl Marx. Les travailleurs et les organisations syndicales qui les représentent

1. Karl Marx, *Le Capital*, livre 1, Chapitre XXV: *Loi générale de l'accumulation capitaliste*, 1867: <http://www.marxists.org/francais/marx/works/1867/Capital-I/kmcapl-25-3.htm>.

ont obtenu, après des années de luttes sociales, des garanties et des droits pour que les effets les plus pervers de ce mécanisme soient corrigés ou annihilés. Des salaires minimums ont été introduits dans bon nombre de pays. Des conventions collectives ont fixé le niveau de rémunération acceptable pour les travailleurs, que ce soit au niveau d'un pays ou d'un secteur.

Après la Seconde Guerre mondiale, les États européens occidentaux ont généralisé les fondements d'une sécurité sociale appliquant le principe d'assurance en cas d'impossibilité de travailler. Dans ce cas, la personne reçoit un revenu de remplacement, proportionnel à son ancien salaire. D'une part, cela la protège des aléas de la vie. D'autre part, cela réduit la faculté des employeurs d'utiliser la misère extrême de cette surpopulation relative pour abaisser les conditions de travail des actifs.

Ces avancées sociales ont été réalisables dans un contexte particulier de deux guerres mondiales, d'une crise d'ampleur et d'une durée sans précédent et de l'apparition d'un camp socialiste qui pointe, certainement à cette époque, comme une alternative crédible au développement capitaliste. Pour éviter de perdre bien davantage, le monde patronal est disposé à ces concessions.

En 1948 est signée la déclaration universelle des droits de l'Homme. L'article 23 précise : « 1. Toute personne a droit au travail, au libre choix de son travail, à des conditions équitables et satisfaisantes de travail et à la protection contre le chômage. 2. Tous ont droit, sans aucune discrimination, à un salaire égal pour un travail égal. 3. Quiconque travaille a droit à une rémunération équitable et satisfaisante lui assurant ainsi qu'à sa famille une existence conforme à la dignité humaine et complétée, s'il y a lieu, par tous autres moyens de protection sociale. 4. Toute personne a le droit de fonder avec d'autres des syndicats et de s'affilier à des syndicats pour la défense de ses intérêts. »

Et l'article 22 ajoute : « Toute personne, en tant que membre de la société, a droit à la sécurité sociale ; elle est fondée à obtenir la satisfaction des droits économiques, sociaux et culturels indispensables

à sa dignité et au libre développement de sa personnalité, grâce à l'effort national et à la coopération internationale, compte tenu de l'organisation et des ressources de chaque pays. »¹

Le monde développé pense ainsi entrer dans une ère nouvelle où progrès économique et social font bon ménage dans le capitalisme. Le salarié est protégé de l'arbitraire patronal. Il bénéficie d'un droit inaliénable au revenu, à la dignité, à l'expression et à des conditions de travail décentes. C'est dans ce cadre qu'en Europe on raisonnera durant une trentaine d'années.

Tournant néolibéral

Seulement, la crise commencée dans les années 70 va balayer ces certitudes. Avec l'appui de théories néolibérales, les gouvernants et les chefs d'entreprise vont arguer que la sécurité sociale est trop coûteuse, qu'elle pénalise la compétitivité des firmes et qu'elle ne responsabilise pas assez la personne sans emploi. Ils vont progressivement enlever une série d'acquis du système de 1945.

D'abord, le principe d'assurance va être remis en question. L'allocation de chômage sera limitée dans le temps ou liée aux revenus du ménage. Ensuite, le droit en tant que tel de recevoir cette indemnité est bafoué à travers les processus d'activation, obligeant chaque chômeur de prouver sa recherche acharnée d'emploi. Puis, ces mesures ont pour conséquence de mettre une pression permanente sur les salaires et sur les conditions de travail. Enfin, les emplois précaires ont été multipliés d'une manière qui rappelle les descriptions et les analyses que Marx a présentées pour le XIX^{ème} siècle. Cette offensive se passe à peu près en même temps dans tous les pays développés. Ce qui est particulier en Europe, c'est qu'elle est menée par les institutions européennes, dans la région où la protection sociale a normalement atteint son degré le plus élevé.

1. Déclaration universelle des droits de l'Homme, 1948: <http://www.un.org/fr/documents/udhr/index.shtml>.

Trafic de stats

Henri Houben, Gresea

Ne faudrait-il pas instituer une brigade anti-manipulation des données chiffrées ? A voir la manière dont on traite les statistiques de l'emploi et du chômage, cela semblerait bien nécessaire. Il y a fort à faire.

Il est 19h30. Le commentateur du JT (journal télévisé) annonce les derniers avatars du marché du travail. Le taux de chômage reste limité à 8,9% pour ce mois de septembre 2013, en hausse de seulement 0,1% par rapport au mois précédent. Cela semble encore très raisonnable. Mais que cache cette réalité ? Que signifient ces 8,9% avancés avec tant de soulagement ? Cela représente combien de personnes ? Et c'est rapporté par rapport à quoi ?

C'est là qu'on se rend compte qu'on entre dans un univers de jonglage de chiffres, de manipulation des données, pour arriver aux conclusions voulues qu'on - c'est-à-dire les autorités - a bien tout sous contrôle. Mais est-ce bien sûr ? Bienvenue au grand cirque statistique où les fauves sont lâchés sans dompteurs dans la foule, où les équilibristes font leur tour sans filet et où les illusionnistes sont les rois.

La définition est politique

Le chômage (et l'emploi) est d'abord affaire de définition. Elle ne va pas de soi. Lewis Carroll en savait quelque chose : il a formulé cela de manière délicate dans Alice au pays des merveilles au travers du personnage de Humpty-Dumpty qui, rectifiant les paroles de bon sens d'Alice, lui dit : « Quand j'utilise un mot, il signifie ce que je veux lui faire signifier. »

Le spectateur du JT, ainsi, pense sans doute qu'on a comptabilisé les chômeurs comme il se devait (au minimum¹), 1. A côté du chômeur indemnisé, on le verra plus loin, il y a en effet le chômeur non indemnisé, mais encore le chômeur « minimisé », le chômeur « découragé », l'inactif marginalisé, etc.

soit tous ceux (et celles) qui ont reçu une indemnisation complète pour leur inactivité mensuelle. C'est effectivement ainsi que l'Office national de l'emploi (ONEm) calcule, en additionnant ceux qui bénéficieraient des allocations. Il ajoute même une autre information : tous celles et ceux qui émargent d'une manière ou d'une autre des indemnités du chômage, à savoir les temps partiels, les temporaires ou ceux qui aménagent leur temps de travail. Dans d'autres pays, les organismes de paiement effectuent des estimations voisines.

Mais voilà, les autorités européennes ont voulu uniformiser les données dans l'Union. Il est vrai que la durée d'indemnisation peut différer d'un État membre à l'autre, de même que les conditions pour les recevoir. Une harmonisation s'imposait. Mais laquelle ?

Les responsables européens ont décidé de reprendre les définitions officielles prônées depuis 1982 par le Bureau international du travail (BIT)². Ainsi, selon celles-ci, les chômeurs « sont les personnes âgées de 15 à 74 ans qui étaient sans travail au cours de la semaine de référence, étaient disponibles pour travailler, et étaient activement à la recherche d'un travail au cours des quatre semaines précédentes ou avaient trouvé un emploi devant débiter dans les trois mois suivants »³. Selon cette définition, quiconque n'a pas travaillé une seule heure durant la semaine de référence est une personne sans travail. Et inversement : il suffit d'avoir travaillé une seule heure se voir viré de la catégorie des chômeurs. Dingue ? Non : la doctrine officielle.

2. L'Organisation internationale du travail (OIT) a été créée en 1919 par les États pour promouvoir des conditions de travail décentes à travers le monde. Depuis 1946, elle fait partie des Nations unies. Son secrétariat, le BIT, siège à Genève.
3. Eurostat, « Principales définitions utilisées dans l'EFT-UE (enquête sur les forces de travail dans l'Union européenne) » : http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/employment_unemployment_ifs/methodology/main_concepts.

Ici, tous les mots sont importants. Pour être comptabilisé officiellement comme chômeur et être repris dans les statistiques de référence, il faut non seulement être sans travail (donc ne pas avoir travaillé une foutue heure durant une quelconque semaine de référence, on l'a vu), mais encore, être disponible pour travailler immédiatement et pouvoir prouver sa bonne volonté de recherche active d'un emploi, même si l'offre est nulle.

En d'autres termes, les exclus du chômage, les travailleurs âgés sans emploi, ceux qui ne sont occupés que quelques heures ne sont plus repris dans les données. En commentant ce choix, l'Insee (Institut national français de la statistique et des études économiques), reconnaît : « Il s'agit donc d'une définition extensive de l'emploi et, par conséquent, restrictive du chômage »⁴. Les chiffres fournis sous-estiment largement l'ampleur de l'inactivité forcée et donc donnent une mesure inexacte de l'ampleur d'une crise économique comme celle que nous connaissons depuis 2008.

Le modèle américain

Cette manière de compter n'est pas propre à l'Europe. Ainsi, aux États-Unis, on utilise la même technique. Sur le site du Bureau of Labor Statistics (BLS)⁵, la méthode employée est décrite avec une certaine précision. N'est classé comme chômeur que les personnes qui sont sans emploi et disponibles pour travailler en effectuant des démarches actives pour rechercher un poste.

Celles-ci sont également détaillées. Il s'agit de contacter concrètement des employeurs pour interview, de s'inscrire dans des agences de placement (privées ou

4. Tiré de l'INSEE : http://www.insee.fr/fr/publications-et-services/default.asp?page=dossiers_web/chomage/chomage-bit.htm.

5. Le bureau des statistiques du travail, qui dépend du ministère du Travail et de l'Emploi.

publiques), d'envoyer régulièrement des sollicitations d'embauche... L'organisme (BLS) indique que les moyens passifs comme le simple relevé des offres dans les journaux ou sur Internet ou participer à un programme de formation ne sont pas considérés comme des méthodes actives. Pour être repris dans les statistiques officielles du chômage, il faut donc que le « sans emploi » ait accompli au moins une forme de recherche « active » durant les quatre semaines précédant l'enquête.

Le BLS interroge ainsi chaque mois 60.000 personnes, représentant un panel important censé personnifier l'ensemble des cas sur le marché de la force de travail¹. Sur cette base, il publie mensuellement une situation de l'emploi aux États-Unis, le CPS News Release.

En matière d'inactifs en manque de travail, le BLS opère donc cinq distinctions :

- les chômeurs proprement dits (au sens du BIT) ;
- les demandeurs d'emploi non reconnus ;
- les temps partiels non voulus ;
- les découragés ;
- ceux qui sont marginalement sur le marché de travail à cause de problèmes familiaux, de santé, etc.

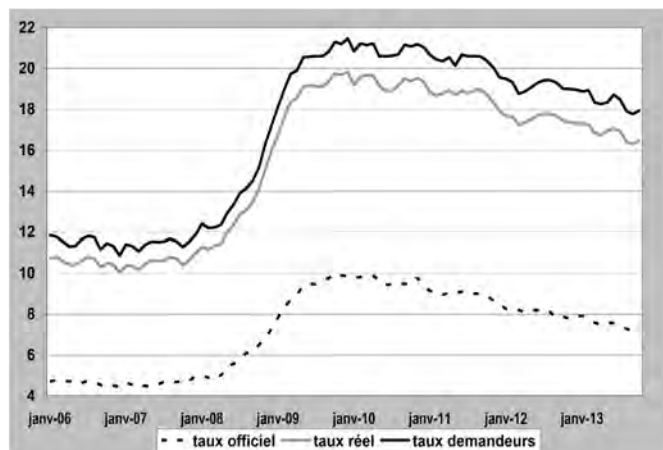
Et pour chaque catégorie, nous disposons des données estimées. Nous avons repris celles-ci en les regroupant en trois grandes catégories : les chômeurs au sens du BIT ; le chômage réel, en ajoutant aux premiers les demandeurs d'emploi non reconnus et les temps partiels qui n'ont pu obtenir de temps plein ; enfin, l'ensemble des chercheurs d'emploi. Cela nous permet de produire le graphique 1. Nous l'avons établi pour la période de janvier 2006 à octobre 2013.

1. BLS, « How the Government Measures Unemployment » : http://stats.bls.gov/cps/cps_htgm.htm.

En général, le taux global de ceux qui sont à la recherche d'un emploi représente deux fois celui repris officiellement, selon les règles fixées par le BIT. Ainsi, avant le déclenchement de la crise des subprimes, ce rapport selon la définition du BIT ne s'élève qu'à 4,4 - 4,5%. Cela suggère une situation proche du plein emploi. En réalité, les demandeurs d'emploi effectifs sont proches des 12%.

La récession porte le niveau officiel à 10% en octobre 2009. Cela semble raisonnable, si l'on compare avec l'Europe ou même avec les années 30, lorsque le chômage avait subitement atteint 25%. En réalité, si on comptabilise tout le monde, on avoisine les 22%. Ce qui est beaucoup plus similaire aux chiffres de 1932 et de 1933 et montre bien l'ampleur de la crise actuelle. On remarque également que les niveaux d'inactivité forcée ne baissent guère depuis quatre ans. Autre symptôme de la profondeur de la récession.

Graphique 1. Taux mensuels de chômage aux États-Unis 2006-2013 (en % de la population active)



Source : Bureau of Labor Statistics, CPS Databases et CPS News Releases, différents mois : <http://stats.bls.gov/cps/home.htm#data>.

Note : Le taux officiel représente le taux de chômage selon la définition du BIT ; le taux réel incorpore aussi les chercheurs d'emploi non reconnus et les temps partiels non voulus ; le taux demandeurs additionne également les « découragés » et les « marginaux ». Les statistiques sont calculées en données désaisonnalisées, pour éviter les variations brusques pouvant être occasionnées par la situation propre à un moment particulier de l'année.

On peut également relever le nombre de semaines durant laquelle un travailleur se trouve en moyenne au chômage. C'est ce que présente le graphique 2 en données mensuelles pour les États-Unis depuis 1990.

Disposer de données sur une longue période permet de souligner la particularité de la situation présente. A chaque moment de dégradation économique, le nombre moyen de semaines durant lesquelles un chômeur ne retrouve pas de travail grimpe. C'est le cas en 1991 ou en 2001-2002.

Mais c'est sans commune mesure avec ce qui se passe à partir de la fin 2008. Les semaines d'inactivité forcée passent en moyenne de 20 environ à plus de 40. Le sommet est atteint en novembre et décembre 2011 avec 40,7 semaines moyennes de chômage, soit plus de neuf mois. Cette gravité va perdurer jusqu'à la fin 2012, lorsque la durée moyenne va redescendre aux environs des 36 semaines. Ce qui fait encore plus de 8 mois.

L'exemple américain montre ce que les autorités peuvent obtenir de la publication de chiffres officiels : ceux-ci sous-estiment assez radicalement l'ampleur des problèmes et laissent apparaître des dirigeants et des responsables qui maîtrisent parfaitement la situation, même si nombre de gens vivent au quotidien la détérioration économique et sociale. Pour démonter cette présentation, il faut reprendre les données globales et les reprendre dans la durée pour comprendre ce qu'elles signifient réellement. Evidemment, ce n'est pas à la portée de tout le monde. C'est pourquoi les jongleurs de statistiques et les manieurs d'opinion en profitent.

Graphique 2. Nombre de semaines moyennes de chômage aux Etats-Unis (données mensuelles désaisonnalisées)



Source : Bureau of Labor Statistics, Databases, Tables & Calculators by Subject, Average Weeks Unemployed : <http://data.bls.gov/pdq/SurveyOutputServlet>.

Retour sur Bruxelles

Avec un taux de 8,9%, la Belgique ne s'en tire pas si mal. En effet, le niveau moyen dans l'Union européenne (27 pays) s'établit à 11%. Celui de la France est comparativement plus élevé à 11,1%. En Italie, il se dresse à 12,5%. Et que dire du Portugal avec ses 16,3%, de l'Espagne trônant à 26,6% ?¹ Sans compter la Grèce qui a déjà dépassé les 27% officiellement et dont on ne relève plus les données, car considérées comme peu fiables.

Mais peut-on rester satisfait ? Les statistiques de l'ONEm montrent une toute autre réalité. Elles permettent de distinguer trois catégories. D'abord, il y a le taux officiel basé sur la définition du BIT. Ensuite, il y a tous ceux qui sont indemnisés comme chômeurs complets, y compris les travailleurs âgés. Enfin, il y a tous ceux qui émargent d'une façon ou d'une autre des allocations ou des services de l'ONEm : chômage temporaire et économique, temps partiels, etc. Malgré cela, ces données demeurent incomplètes.

1. Eurostat, Enquête sur les forces de travail, chiffres de septembre 2013.

Nous ne disposons pas des statistiques de ceux qui sont demandeurs d'emploi, mais qui ne bénéficient plus d'indemnités d'aucune sorte. Ce sont des exclus, des sanctionnés, qui dépendent

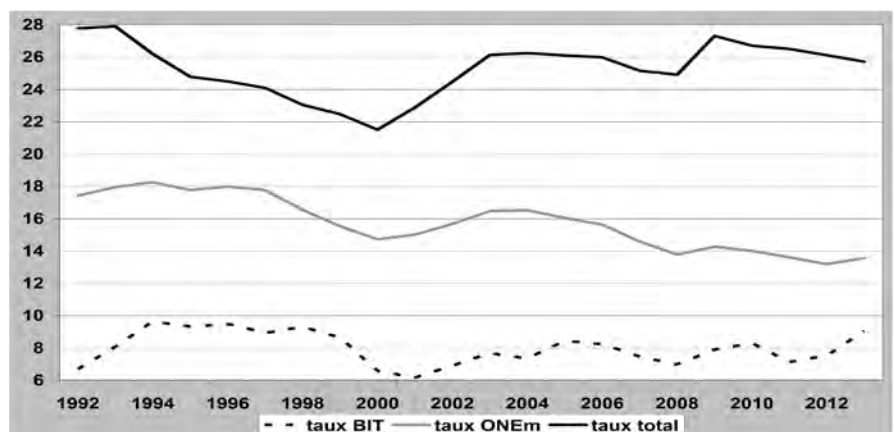
essentiellement alors des CPAS². Ainsi, les données récoltées sont encore en dessous de la réalité.

Néanmoins, cela permet de dresser cet intéressant graphique (graphique 3) qui reprend les trois catégories : le taux officiel selon la définition du BIT (taux BIT), le taux des chômeurs complets indemnisés réellement par l'ONEm (taux ONEm) et tous ceux qui émargent des allocations et services de cet organe (taux total).

Au regard de la courbe représentant le taux BIT, on pourrait avoir l'impression qu'il ne s'est rien passé en 2008. En fait, le chômage est, selon cet indicateur, passé de 7% en 2008 à 8,3% en 2010. Ensuite, il est revenu à sa position initiale : 7,1% l'année suivante. De ce point de vue, la hausse récente de ce ratio à 8,9% a de quoi inquiéter.

Plus intéressantes sont les données concernant l'ensemble des chômeurs indemnisés. On remarque qu'elles se situent à un degré élevé, largement au-dessus de la moyenne européenne, plus proche de la situation portugaise que de celle de l'Allemagne ou des Pays-Bas voisins. Un

Graphique 3. Taux de chômage en Belgique 1992-2013 (en %)



Source : Eurostat, Enquête sur les forces de travail, et ONEM, Statistiques.

Note : Pour l'année 2013, il s'agit des chiffres arrêtés en septembre.

2. Les centres publics d'aide sociale (CPAS) fournissent l'assistance sociale, en dernier recours, pour éviter l'indigence totale.

optimiste notera, cependant, qu'elles ont tendance à baisser, malgré la récession récente. Cela est dû surtout à la baisse des travailleurs âgés dans cette catégorie. Les avantages dont ceux-ci pouvaient bénéficier auparavant semblent révolus et ils doivent comme tous les autres montrer qu'ils cherchent activement du travail.

Si on regarde enfin la dernière partie du graphique, on constate une évolution différente. Dans un premier temps, le total des personnes concernées par le chômage diminue relativement jusqu'en 2000. Ensuite, il remonte nettement. Fin 2012, cela concerne plus de 26% de la population active. Autrement dit, sur quelque 5 millions de personnes actives, environ 1,3 million dépendent d'allocations. C'est une proportion énorme qui indique bien qu'en Belgique l'inactivité forcée est un phénomène structurel, contrairement à ce que pouvait suggérer le taux officiel défini à partir des règles du BIT. D'une certaine manière, on tend à résoudre le chômage par le travail précaire. Ce qui n'est certainement pas à l'avantage des salariés.

Le couple franco-allemand

Le royaume n'est pas le seul à pâtir de cette arnaque médiatique. Les pays voisins procèdent de même. Ainsi, en France, on retrouve également les différentes catégories dépendantes des allocations, bien au-delà de celles qui recherchent avidement un poste, et établir un graphique représentant l'évolution de chacune d'elles depuis le début des années 90.

C'est l'objet du graphique 4. Nous avons classé les chercheurs d'emploi en trois grands groupes : les chômeurs selon la définition restrictive du BIT, les demandeurs d'emploi recensés par la DARES (Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques, qui dépend du ministère français du Travail) et ceux

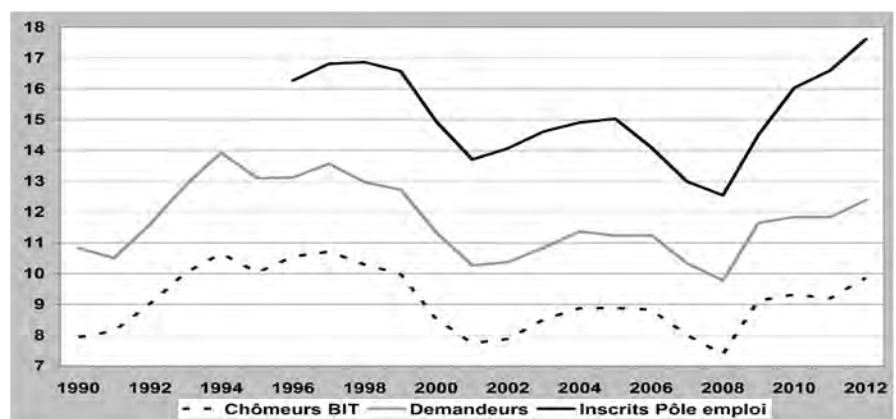
qui sont inscrits au Pôle Emploi de façon générale¹.

Les courbes varient de façon assez semblables. A partir de 2008, elles s'élèvent toutes rapidement. Mais les inscrits progressent de façon beaucoup plus rapide. C'est à la périphérie du marché de la force

de travail que la crise semble faire le plus mal. On retrouve la situation constatée en Belgique.

L'Allemagne est un cas à part. En 1991, elle absorbe sa partie orientale, l'ancienne RDA. Les grands groupes industriels démantèlent les anciens combinats jugés

Graphique 4. Taux de chômage en France 1990-2012 (en %)



Source : INSEE, Statistiques du chômage.

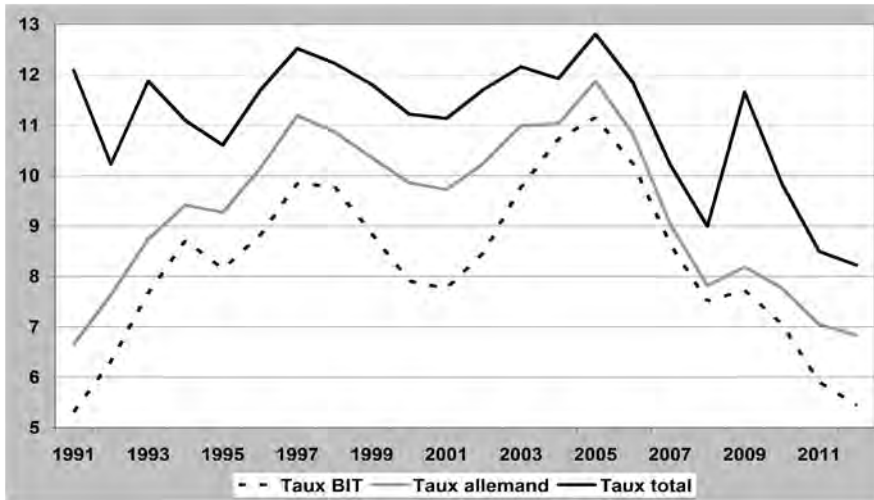
1. Il y a cinq catégories reconnues : catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi ; catégorie B : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (i.e. de 78 heures ou moins au cours du mois) ; catégorie C : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (i.e. de plus de 78 heures au cours du mois) ;

catégorie D : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi (en raison d'un stage, d'une formation, d'une maladie...), sans emploi ; catégorie E : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en emploi (par exemple : bénéficiaires de contrats aidés). Source : Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social (rien que cela), <http://travail-emploi.gouv.fr/etudes-recherches-statistiques-de-76/statistiques-78/chomage-79/les-mots-du-chomage-1413/les-demandeurs-d-emploi-inscrits-a-9576.html>. C'est l'ensemble de ces catégories qui forment le groupe « inscrits au pôle emploi ».

inadaptés à la compétition internationale, sans nécessairement proposer une activité alternative. La crise de 1993, particulièrement difficile en Europe, avec une succession de dévaluations des monnaies à l'intérieur du système monétaire continental, provoque une hausse des sans-emploi très surprenante pour le pays. Le nombre des chômeurs officiels passe de 1,5 million en 1990 à 2 millions un an plus tard avec la réunification, puis à 3,4 millions en 1994. Le taux grimpe de moins de 5% à 8,7% durant cette période.

Le sommet sera atteint en 2005 - il n'y a pas si longtemps que cela - avec 4,6 millions de sans emploi officiellement comptabilisés selon les normes du BIT et un rapport vis-à-vis de la population active de 11,2%. Personne ne parle alors de miracle allemand. Berlin va résoudre ses problèmes sur le plan statistique grâce aux mesures Harz d'activation des chômeurs et à l'orientation de plus en plus forcée de l'économie nationale vers les exportations, dans un premier temps vers les autres

Graphique 5. Taux de chômage en Allemagne 1991-2012 (en %)

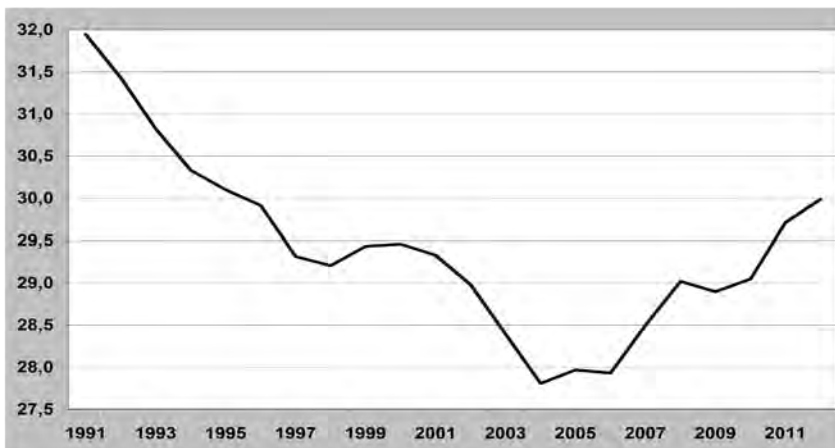


Source : Eurostat, Enquête sur les forces de travail, et Destatis, Statistisches Bundesamt, Labour market : <https://www.destatis.de/EN/FactsFigures/Indicators/LongTermSeries/LabourMarket/lrarb003.html>.

pays de l'Union. Grâce à ces stratégies, Les inactifs forcés recensés ont été fortement réduits. Malgré la crise, ils repassent sous la barre des trois millions en 2010 et ils ne

Le graphique 5 retrace cette évolution qui, dans un premier temps, se dégrade, puis s'améliore en un temps record. Pour le construire, nous avons repris les sta-

Graphique 6. Nombre d'emplois à temps plein en Allemagne 1991-2012 (en millions)



Source : Calcul sur base d'Eurostat, Enquête sur les forces de travail.

sont plus que 2,2 millions en septembre 2013. Les taux dégringolent : 7% en 2010, 5,2% en septembre 2013.

tistiques officielles allemandes et constitué trois groupes : les chômeurs officiels selon le BIT (taux BIT), les chômeurs indemnisés selon les sources nationales (taux allemand) et les demandeurs d'emploi qui sont

dans un programme spécifique de travail temporaire, de temps partiel, de minijobs, etc. (taux total). Il est clair que, comparées aux informations récoltées en Belgique ou en France, les données allemandes se conforment davantage aux définitions du BIT. Il y a en général une différence de 500.000 personnes entre le comptage des chômeurs complets selon le BIT et celui sur base des normes nationales.

On constate également un grand écart avec la troisième catégorie surtout en 2009 et 2010. A ce moment, au plus fort de la crise importée des États-Unis, les entreprises allemandes utilisent abondamment le système permettant de placer leur main-d'œuvre en chômage temporaire pour pouvoir la récupérer quand la conjoncture redevient meilleure. Cela concerne en moyenne plus d'un million de salariés en 2009 et encore 500.000 en 2010. Cette disposition va affecter très faiblement le taux officiel, ce qui permet à Berlin de se trouver dans le peloton de tête des économies qui traversent la récession sans trop d'encombres.

Seulement, dans ces conditions, les statistiques ne veulent plus dire grand-chose. Il faut donc construire d'autres indicateurs pour comprendre l'ampleur de l'inactivité forcée outre-Rhin. L'un d'eux est la montée du travail à temps partiel. Occupant 5 millions de personnes en 1991, surtout des femmes (4,6 millions), il grimpe à 10 millions à partir de 2011, dont 8 millions de femmes. En 1991, il représentait 13,7% de l'emploi. Il dépasse les 25% dès 2010. Sur cette base, nous avons constitué le graphique 6, qui reprend l'évolution des emplois à temps plein en Allemagne depuis la réunification.

C'est là qu'on remarque que l'Allemagne a perdu quatre millions de postes à temps plein, pendant que s'en créaient cinq millions à temps partiel. Voilà un des secrets des bonnes performances sociales allemandes. Le redressement opéré à partir de 2006, porté par les exportations, n'a pas permis de retrouver ces emplois. Les enquêtes effectuées dans les différents pays permettent d'avoir une idée des motivations des travailleurs qui ont opté pour le

Tableau 1. Raisons invoquées pour avoir accepté un travail à temps partiel en Allemagne 1984-2012 (en %)

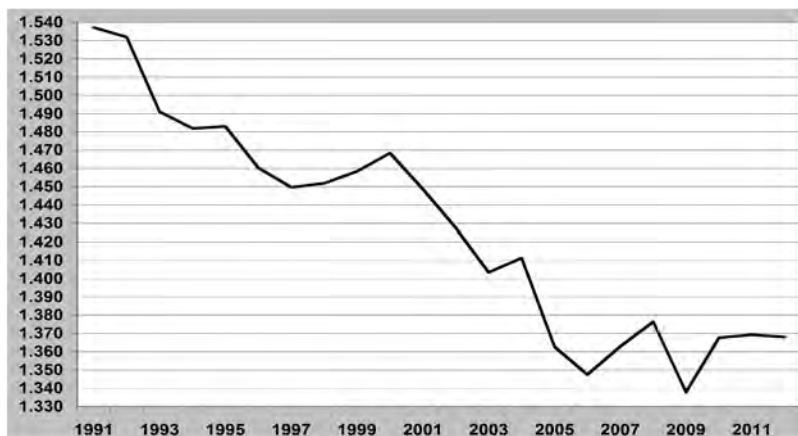
	1984	1990	1995	2000	2005	2009	2012
Pas trouver à temps plein	6,3	4,5	9,8	12,5	20,6	21,2	16,0
Malade ou handicap	2,4	1,7	1,7	2,5	2,7	2,6	3,1
Responsable familial						20,4	21,6
Assistance enfants/handicapés					50,2	22,6	21,6
En formation professionnelle	10,5	6,6	7,4	8,0	8,4	9,7	9,9
Autres	80,8	87,2	81,1	77,0	18,2	23,5	27,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,1	100,0	100,0

Source : Eurostat, Enquête sur les forces de travail.

temps partiel. C'est ce qui est montré dans le tableau 1 pour l'Allemagne. Au cours du temps, les interrogatoires se sont perfectionnés, offrant des réponses plus différenciées et mieux répertoriées. Mais il est intéressant de suivre l'évolution du nombre et du pourcentage de ceux qui affirment avoir choisi le temps partiel parce qu'ils n'ont pu obtenir l'équivalent en temps plein. En 1990, avant la réunification, ils n'étaient que 4,5% de l'ensemble. A partir de 2005, ils représentent plus d'un cinquième (avec une petite baisse en 2011 et 2012).

Cela nous amène au graphique 7. Nous avons repris l'ensemble des heures travaillées par an dans l'économie allemande et nous l'avons rapporté à la population active, de sorte à établir la quantité de travail réellement disponible en Allemagne par personne pouvant revendiquer de travailler. Le résultat ne laisse aucune équivoque. La tendance est très manifestement à la baisse, avec un tassement en fin de période. Malgré ses performances à l'exportation, l'économie allemande engendre de moins en moins de travail. Ce qui est résolu à l'échelle nationale par la multiplication du travail à temps partiel qui prend la place des emplois à temps plein. La situation de l'Allemagne n'est donc pas si différente des autres pays européens. La manière de compenser le manque de travail relatif est cependant particulière, puisque plus que dans d'autres pays on a fait appel à une main-d'œuvre à temps partiel, surtout des femmes, c'est-à-dire globalement moins bien payée.

Graphique 7. Heures moyennes travaillées annuellement par membre de la population active en Allemagne 1991-2012 (en heures)



Source : Calculs sur base d'Eurostat, Comptes nationaux annuels, Comptes nationaux, agrégats et emploi par branche d'activité.

Rester critique !

Les statistiques du chômage - comme d'autres - font l'objet d'un enjeu politique et médiatique considérable. Il y a un intérêt manifeste de la part des autorités publiques de les présenter sous un jour avantageux, à savoir pas trop élevées et de préférence en baisse. C'est la preuve qu'elles ont le contrôle de la situation économique, même si et surtout si ce n'est pas le cas. C'est donc le type de matière où, par réflexe, le citoyen devrait se montrer très circonspect. Les tentations de lui mentir ou

de lui révéler une réalité très incomplète sont considérables.

En Europe, on a opté pour la définition très restrictive du chômage élaborée par le BIT. C'est totalement déconnecté par rapport à la réalité sociale du continent. Une personne qui ne travaille qu'une heure par semaine ne peut pas survivre. Elle est totalement indigente et doit bénéficier des allocations pour subsister. Ceux qui ont été exclus, sanctionnés, ou qui sont en fin de droit, sont des demandeurs d'em-

ploi comme les autres. Ils devraient être comptabilisés. Les sortir des statistiques n'a d'autre but que d'enjoliver le paysage économique.

Cela permet aussi de considérer leur situation comme finalement marginale, non préoccupante et d'ainsi laisser perdurer le chômage de masse. Une stratégie poursuivie de façon continue depuis trop longtemps dans nos pays.

Vieille définition versus nouveaux enjeux

Bruno Bauraind, Gresea

La définition du chômage par le Bureau International du Travail (BIT) sert depuis 1982 de référence internationale. Elle répond à une volonté d'objectivation : poser une frontière entre ceux qui contribuent à créer de la richesse et ceux qui ne le feraient pas, entre ceux qui sont « volontairement » pauvres et les personnes qui sont disposées à travailler. Cet outil de comparaison entre les situations nationales est cependant marqué historiquement et géographiquement. Une question se pose dès lors : quelle question sociale définit-elle encore aujourd'hui ?

En octobre 1982, le Bureau International du Travail (BIT) adopte une définition du chômage qui sert toujours aujourd'hui de référence internationale. Depuis cette date, selon l'organisation internationale, le « chômeur » est une personne en âge de travailler (15 ans ou plus) qui répond sur une période de référence à trois critères principaux¹ :

- être « sans emploi » c'est-à-dire ne pas avoir travaillé ne serait-ce qu'une heure durant la période de référence ;
- être « disponible pour travailler » ;
- être activement à « la recherche d'un travail ».

L'objectif de cette définition est de « normaliser » le chômage et ainsi de permettre la comparabilité internationale des statistiques en proposant des lignes directrices techniques pour tous les pays. Mais, au-delà des chiffres, elle influence également la construction des politiques d'emploi et de lutte contre le chômage dans les

États depuis trois décennies. L'idée d'activation du chômeur est d'ailleurs, dès 1982, précisée dans la définition du BIT.

Cette dernière laisse cependant encore une large part à l'interprétation. Pour éviter des divergences trop grandes et faciliter la récolte des données par Eurostat, les pays de l'Union européenne ont décidé d'une interprétation commune du chômage. Depuis septembre 2000, la période de référence en Europe est une semaine. Le règlement 1897/2000 précise également les démarches à effectuer pour être reconnu comme « chômeur actif » : contacter un bureau public ou privé de placement, envoyer au moins une candidature, répondre à des annonces ou encore participer à des concours².

Le chômage en tant que catégorie statistique normative n'est cependant pas né un jour d'octobre 1982. Sa découverte ou, plutôt son « invention », date de la grande dépression, un siècle auparavant.

Catégorie « inventée »

Poser la question de la définition du chômage, c'est poser la question de l'élaboration du phénomène lui-même. Pour reprendre les termes de Christian Topalov, le chômage relève d'une catégorie sociale « inventée »³. Dans son ouvrage, l'auteur adopte une démarche à rebours de la majorité des économistes qui voient dans le chômage, une conséquence des cycles de l'économie. Le chômage serait selon ces derniers lié à l'histoire du salariat européen depuis les révolutions industrielles.

Dans la perspective de Topalov, le chômage est moins un concept qui vise à décrire un phénomène qui lui préexisterait qu'un instrument « occidental » de construction d'une classification permettant de désigner qui est chômeur et qui ne l'est pas. La définition du chômage par le BIT doit donc être comprise comme une catégorisation qui de facto pose des frontières à un phénomène social mouvant, beaucoup plus large et géographiquement différencié.

Néoclassique versus réformateurs

Les tentatives de construction d'une définition internationalement reconnue et partagée du chômage sont intimement liées à l'histoire même de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) qui débute en 1919. La seconde convention internationale du travail stipule dès cette date que « chaque pays membre doit communiquer régulièrement au BIT toute information, statistique ou autre, concernant le chômage en vue de leur publication »⁴.

L'OIT va par ailleurs intégrer les travaux sur la lutte contre la pauvreté, la prévention des maladies, le progrès social de ceux qu'on nomme les « réformateurs sociaux » et, qui, dès la fin du 19ème siècle, font du chômage un dysfonctionnement social majeur de la société industrielle. Après le vagabond et le pauvre, le chômeur devient le personnage central de la question sociale⁵. Enfin, l'Association internationale contre le chômage involontaire, fondée en 1910 à l'initiative de Max Lazard

4. Liebeskind Sauthier, I., *Histoire de la définition du chômage*, *Courrier des statistiques* n°127, mai-août 2009.

5. Castel, R., *Les métamorphoses de la question sociale, une chronique du salariat*, Paris, Fayard, 1995.

1. BIT, 13^{ème} Conférence internationale des statisticiens du travail, *Résolution concernant les statistiques de la population active, de l'emploi, du chômage et du sous-emploi*, octobre 1982.

2. Chardon, O. et Goux, D., *La nouvelle définition européenne du chômage BIT*, *Economie et statistique*, n°362, 2003.

3. Topalov, C., *Naissance du chômeur. 1880-1910*, Paris, Albin Michel, 1994.

et du Belge Louis Varlez, fournira une partie de ses cadres et experts au BIT¹. Ce ne sont pourtant pas ces réformateurs qui vont les premiers introduire le chômage dans l'analyse économique. Avant cela, Alfred Marshall (1842-1924), un des fondateurs de l'économie néoclassique, va considérer le chômage comme une distorsion du marché du travail. Le chômeur est l'agent dont la productivité marginale² est trop faible pour trouver un emploi à un salaire donné, peu importe le niveau de celui-ci³.

En rupture avec cette conception mécanique, individualisante et moralisatrice du chômage, les réformateurs sociaux dont les figures emblématiques sont à l'époque William Beveridge en Angleterre et Max Lazard en France vont étudier le chômage comme un phénomène multiple caractéristique de la société industrielle⁴. Il s'agit, selon eux, de poser le chômage comme un problème systémique, aux causes multiples, lié à la stabilisation progressive du salariat. Il existe dès lors un chômage « saisonnier », « conjoncturel » durant les périodes de crise mais également structurel» lié par exemple au manque de formation d'une partie du salariat.

Le chômage comme politique économique

L'Entre-deux-guerres et la crise des années 30 terminent de consacrer l'opérationnalisation de la catégorie sociale de chômeur en en faisant, avec J.M Keynes, une variable des politiques économiques au même titre que la consommation ou les dépenses publiques. Dans la continuité de l'économiste anglais, W. Beveridge désignera le plein emploi comme l'objectif fondamental de l'État providence après la Seconde Guerre mondiale.

Durant les Trente glorieuses, les États sont dès lors chargés de piloter

1. Liebeskind Sauthier, I., *idem*.

2. La productivité marginale du travail désigne la variation de la production par l'ajout d'un travailleur (« toutes choses étant égales par ailleurs » : faille majeure du raisonnement).

3. Gautié, J., *De l'invention du chômage à sa déconstruction*, Genèses, n°46, 2002.

4. Gautié, J., *idem*.

l'économie afin de favoriser « le plein emploi » et la lutte contre le chômage. Le taux de chômage très faible (entre 2 et 5%) dans les pays de la Triade (États-Unis, Europe, Japon) de la fin des années 1950 jusqu'aux années 1970 va fortement influencer la définition du BIT de 1982. En 1954, la huitième Conférence des statisticiens du travail adopte une première définition standardisée du chômage. Pour le BIT à cette époque, les personnes en chômage sont toutes les personnes qui ont dépassé un âge spécifié et qui, un jour spécifié ou une semaine spécifiée, entrent dans les catégories suivantes : les personnes sans emploi parce que leur contrat a pris fin et les personnes à même de travailler qui n'ont jamais eu d'emploi⁵.

Comme pour celle de 1982, cette première définition du BIT part d'une conception essentiellement « économique » du phénomène. Selon Jérôme Gautié : « l'objectif est bien de cerner l'ensemble de la main-d'œuvre concourant à la production »⁶. Peu importe, si la personne n'a travaillé qu'une heure sur la période de référence. Peu importe si l'emploi de cette personne ne lui fournit pas les moyens nécessaires pour subsister et éviter l'exclusion sociale.

Une définition qui ne définit plus ?

Si elle permet d'objectiver un phénomène social, la définition du BIT semble aujourd'hui dépassée par les événements. Comme le montre Lise Blanmailland dans ce numéro, le chômage tel que défini par l'organisation internationale n'a jamais pu rendre compte de la réalité macrosociale de près de 70% de la population mondiale. En effet, si le salariat est toujours aujourd'hui la norme en Occident, cela n'a jamais été le cas dans les pays du Sud où le secteur informel est fortement développé. L'« occidentalocentrisme » de la définition conclut alors à certaines aberrations statistiques. Des pays pauvres avouant un taux de chômage plus bas que des pays riches...

5. Huitième Conférence internationale des statisticiens du travail, 1954, cité par Liebeskind Sauthier, *ibidem*.

6. Gautié, J., *ibidem*.

En outre, la définition actuelle du BIT ne considère pas l'évolution du salariat depuis trois décennies en Occident. La multiplication des emplois à temps partiel et les politiques de modération salariale ont fait réapparaître la figure du travailleur pauvre dans nos sociétés. Or, malgré leur emploi, les conditions d'existence de ces travailleurs sont aujourd'hui comparables à celles des chômeurs. L'exemple allemand est ici très frappant. Ce pays, considéré comme un modèle en Europe, a un taux de chômage très bas relativement à d'autres pays de l'Union européenne mais, dans le même temps, une part importante de sa population active fait aujourd'hui l'expérience de la pauvreté.

Enfin, en légitimant les politiques d'activation des chômeurs (point 3. de la définition), le BIT institutionnalise la mise en concurrence des travailleurs. Nos économies sont en effet marquées par une ponction financière croissante sur la valeur ajoutée, par une stagnation de l'investissement productif et par des politiques d'augmentation de la durée des carrières. Le plein-emploi est dès lors une gageure ou tout au plus un conte pour jeunes enfants. Pour le chômeur, le résultat de la recherche d'un emploi qui n'existe pas a alors pour seule conséquence la pression sur les salaires des actifs.

La stratégie européenne de pression sur l'emploi

Henri Houben, Gresea

Pour des raisons historiques, l'Europe dispose du système de sécurité sociale, quoique imparfait, le plus avancé dans le monde. Mais, sous l'influence des organisations patronales, il est en train d'être détricoté et, pour ce faire, on utilise les instances communautaires. En fait, les dirigeants d'entreprise voudraient que le chômage redevienne cet instrument de pression sur les salaires, comme il l'a été au XIX^{ème} siècle.

L'emploi n'est pas une matière communautaire, comme c'est le cas aussi pour les autres domaines sociaux. Normalement, il est à la charge des États membres de l'Union. A eux de prendre les mesures qu'ils jugent adéquates.

Aussi les formulations qui y font référence dans le traité de Rome, acte fondateur de la Communauté économique européenne signé en 1957, sont extrêmement vagues et générales. L'article 117, le principal traitant de ce problème, exprime un souhait global : « *Les États membres conviennent de la nécessité de promouvoir l'amélioration des conditions de vie et de travail de la main-d'œuvre permettant leur égalisation dans le progrès. Ils estiment qu'une telle évolution résultera tant du fonctionnement du marché commun, qui favorisera l'harmonisation des systèmes sociaux, que des procédures prévues par le présent Traité et du rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives.* »¹ Dans ce cadre, selon l'article suivant, la Commission est invitée à promouvoir des collaborations entre États membres, notamment dans le domaine de l'emploi, mais sans plus.

1. Traité instituant la Communauté économique européenne, Rome, 25 mars 1957 : <http://eur-lex.europa.eu/fr/treaties/dat/11957E/tif/11957E.html>.

L'optique est alors de mener des politiques keynésiennes² de soutien de l'activité économique par des interventions régulières et régulatrices des pouvoirs publics. Mais, avec la crise des années 70 et la baisse des taux de profit des entreprises, de nouvelles politiques sont mises en place. Le patronat, d'abord anglo-saxon, puis celui du reste de l'Europe, veut modifier cette approche au bénéfice de stratégies beaucoup plus concurrentielles, libérales et individualisées.

Bourrasque sur les marchés (de l'emploi)

On peut appeler le paradigme sur lequel se développe l'économie des pays « avancés » depuis la Seconde Guerre mondiale, celui de la productivité³. D'un côté, les entreprises sont appelées à accroître leur production et leur productivité. D'autre part, les travailleurs recevront des salaires habituellement en hausse, des conditions de travail plus décentes, garanties par des syndicats dont le rôle sera institutionnalisé. Les nations peuvent ainsi progresser économiquement et socialement.

Sauf que ce modèle tombe en panne à partir de la fin des années 60. Les gains de productivité s'amenuisent. Les investissements deviennent plus lourds, alors qu'ils rapportent moins. La rentabilité des firmes est en berne. La société de consommation de masse est de plus en plus critiquée. Les femmes réclament à juste titre leur égalité économique. Les pays du tiers-monde exigent de recevoir une plus grande part de la richesse mondiale, notamment à travers des prix plus

2. Du nom de l'économiste britannique John Maynard Keynes (1883-1946).

3. D'autres auteurs préfèrent parler de fordisme. Mais ce terme est particulièrement impropre.

équitable pour les matières premières. Le système monétaire international est ébranlé par la double décision du président américain Richard Nixon d'abandonner la conversion automatique du dollar en or (1971) et de laisser ensuite flotter la devise américaine (1973). La crise de surproduction débute à la fin de 1973, avec la décision des pays exportateurs de pétrole de quadrupler les prix du baril brut, qui en est l'élément déclencheur, mais nullement la cause profonde.

Le système capitaliste mondial est un peu à la dérive. Pour la bourgeoisie, il faut reprendre les rênes en mains. C'est ce qui se passe à partir de la fin des années 70 avec l'arrivée d'idées conservatrices dominantes dans la sphère dirigeante de la Maison Blanche, puis par l'élection d'un président ouvertement néolibéral et conservateur, Ronald Reagan⁴.

En Europe occidentale, le retournement s'opère au début des années 80. La hauteur des taux d'intérêt due à la lutte contre l'inflation aux États-Unis alourdit la dette publique et les déficits budgétaires européens. Tous les pays, les uns après les autres, se lancent dans la rigueur. Les rémunérations des travailleurs sont comprimées. La part salariale dans le PIB⁵ se réduit considérablement durant la décennie.

En fait, on change de paradigme et on entre de plain-pied dans celui de la compétitivité. Or, selon celui-ci, il faut pouvoir gagner des parts de marché sur les concurrents, ce qui se traduit sur le plan national par une capacité à exporter

4. Même chose en Grande-Bretagne, avec l'élection de Margaret Thatcher.

5. Le produit intérieur brut (PIB) calcule la richesse marchande et monétaire créée durant un laps de temps (un an, par exemple) sur un territoire (un pays).

plus grande. « Dans le discours courant », explique Jean-Paul Fitoussi, « la compétitivité d'un pays est généralement interprétée comme sa capacité à exporter, telle qu'elle est reflétée par la combativité de ses entreprises dans la lutte pour les parts de marché. Les politiques de compétitivité privilégient la demande externe aux dépens de la demande interne. »¹

Cette dernière remarque est capitale, car elle signifie que, contrairement aux années d'après-guerre, il ne s'agit plus de faire monter parallèlement production et salaire, associer production et consommation de masse, mais d'abaisser tous les coûts pour pouvoir aller vendre ailleurs, à l'étranger. Le salaire n'est donc plus un paramètre que les firmes doivent gérer adroitement, parce que, d'un côté, il constitue un élément de charge et, de l'autre, c'est la base de la demande domestique. Il devient seulement et uniquement un coût qu'il faut réduire². De ce point de vue, l'utilisation du chômage comme pression sur les conditions redevient un instrument fondamental.

Mais l'Union ne progresse pas en ce début des années 80. On dit qu'elle est en panne. Les propositions politiques pour avancer dans l'intégration n'aboutissent pas. Le principal projet réalisé et en activité depuis le début de la crise économique est celui de la coopération monétaire.

La version social-démocrate (et l'autre)

Il y a deux grandes versions pour expliquer l'introduction d'un chapitre emploi dans les matières traitées par l'Union européenne. Selon la première, ce serait essentiellement une volonté de la social-démocratie qui était devenue majoritaire sur le continent à la fin des années 90 : prolonger l'Europe économique par une

1. Jean-Paul Fitoussi, *Le débat interdit*, éditions du Seuil, Paris, 2000, p. 184.

2. La logique d'ensemble est, bien évidemment, contradictoire. Mais, comme les politiques sont menées à l'échelle d'une entreprise individuelle, d'un groupe multinational, d'un pays ou d'une région, on peut rationnellement poursuivre cet objectif, alors que l'effet global sera désastreux.

Europe sociale. Selon la seconde, que nous privilégions³, il s'agit surtout d'un projet patronal pour arracher la primauté des pré-occupations communautaires au profit de la compétitivité. Les deux perspectives ne sont nullement inconciliables. Elles ont pu être menées de front. Mais il est important de savoir laquelle des deux a eu le dernier mot et a été en définitive la plus influente sur la politique mise en oeuvre.

Les auteurs proches du PSE (parti socialiste européen) avancent qu'au début des années 90, l'idée d'ajouter une dimension sociale à la construction européenne mûrit. Il y avait déjà eu, en 1989, la signature de la charte communautaire des droits sociaux fondamentaux des travailleurs. Mais celle-ci n'a aucun caractère contraignant.

Aussi dans le milieu scandinave, naît le projet d'inclure l'emploi dans les matières à traiter au niveau européen. Il y a de bonnes raisons à cela. Les politiques macroéconomiques et monétaires sont déjà dans la phase de la coopération. Cela a des effets sociaux manifestes, notamment sur le taux d'activité des populations. Le coordonnateur serait Allan Larsson, alors ministre suédois des Finances⁴. Il reprend comme base un texte de la SAMAK prônant la concordance des perspectives économiques et de celles du développement de l'emploi. La SAMAK est une organisation qui rassemble les partis sociaux-démocrates et les organisations syndicales dans tous les pays scandinaves⁵.

Le rapport Larsson est adopté en décembre 1993, un peu avant l'adoption du livre blanc sur la Croissance, la compétitivité et l'emploi. Celui-ci est l'œuvre du président de la Commission de l'époque, le socialiste français Jacques Delors. C'est la première fois qu'une instance

3. Voir Xavier Dupret, Henri Houben et Erik Rydberg, *Capital contre travail*, éditions Couleur Livres, Charleroi, 2007, en particulier les chapitres 4 et 5.

4. Il sera ministre des Finances entre 1991 et 1994. Ensuite, avec l'entrée de la Suède dans l'Union en 1995, il devient directeur général de la DG Emploi jusqu'en 2000.

5. Rappelons qu'à ce moment, seul le Danemark fait partie de l'Union.

communautaire souligne la volonté de s'attaquer au problème du chômage de façon globale, par l'intermédiaire de grands projets intereuropéens.

Seulement, les fonds dégagés pour ces initiatives ne viendront pas. Le principal chantier qui naîtra sera celui d'Eurotunnel, avec un apport privé, et ce sera une catastrophe financière.

Les sociaux-démocrates ne désarment pas. En 1995, ils proposent d'intégrer un chapitre emploi aux traités européens. Ils reçoivent l'appui des démocrates-chrétiens surtout du côté belge et allemand, mais doivent batailler ferme contre les irréductibles libéraux. Ils parviennent à inscrire la dimension emploi dans le traité d'Amsterdam en juin 1997, mais il n'y a pas d'articles. Ceux-ci doivent être complétés en novembre de la même année, lors d'un sommet extraordinaire à Luxembourg.

C'est là que cette version de l'histoire prend un tour tout à fait étrange. Amenés à définir ce que devrait être une politique européenne de l'emploi, les sociaux-démocrates se seraient rendu compte qu'ils n'étaient pas d'accord entre eux. Mais ils se réunissent régulièrement depuis 1993. De quoi discutaient-ils entre eux, si ce n'est que pour s'apercevoir au moment de la conclusion qu'ils ignoraient les uns les autres ce qu'ils voulaient réellement ?

Evidemment, l'arrivée de trois gouvernements à dominante socialiste dans les principaux pays européens, Tony Blair en Grande-Bretagne, Gerhard Schröder en Allemagne et Lionel Jospin en France, a compliqué la donne. Il ne s'agit plus de faire des propositions abstraites, mais d'appliquer concrètement les mesures lancées. Or, entre un Blair partisan d'une troisième voie, incorporant les idées néolibérales, et un Jospin, qui tente une réduction du temps de travail basé sur la flexibilité, il y a manifestement quelques divergences. Mais elles étaient prévisibles.

De la même manière, s'il ne s'agit que d'un débat d'idées, on comprend mal pourquoi ce sont celles des Britanniques

qui ont prévalu. En effet, à Luxembourg, ce qui est adopté est un programme très peu social et progressiste. Quatre piliers sont créés : 1. l'employabilité¹ ; 2. l'esprit d'entreprise ; 3. l'adaptabilité² ; 4. l'égalité des chances (surtout vue en matière d'égalité des sexes). Ils forment actuellement toujours la base de la stratégie européenne pour l'emploi.

Le lobby est patronal

Vu ces incompréhensions et ces blancs, nous préférons donc une autre partie de la réalité : l'influence des lobbys patronaux dans l'application de cette politique. A ce stade, le lecteur doit se dire : « Bon, les organisations d'employeurs ont dû se mettre au diapason et faire en sorte que les nouvelles compétences sociales des instances européennes n'empiètent pas trop sur leurs prérogatives. ».

Eh bien, non ! En 1983, une nouvelle organisation est fondée : la Table ronde des industriels européens. Elle réunit à l'époque une quinzaine de dirigeants des plus grandes multinationales non financières d'Europe. Aujourd'hui, ils sont environ 45. Ils regroupent la plupart des secteurs industriels : automobile, chimie, aéronautique, sidérurgie, santé, fabrications métalliques... Ce sont les présidents notamment de Philips, de Fiat, de Renault, de Total, de Shell, de BP, de Nestlé, de Siemens, de BASF, d'Ericsson, de Nokia, de Volvo, d'Unilever, de Solvay... Rien que du beau monde !

D'emblée, cette entité s'est révélée très active, proposant l'achèvement du grand marché intérieur, contenu dans le traité de Rome. Et cette initiative a été reprise telle quelle par le nouveau président de la Commission... Jacques Delors. Voilà qu'on retrouve un éminent représentant du parti socialiste européen. Et ce n'est pas tout.

1. Terme qui devrait être considéré comme trop explicitement néolibéral, car il a été remplacé depuis lors par la capacité d'insertion professionnelle.

2. Notion qui signifie en fait l'adoption de toutes les formes de flexibilité possible.

Dès 1991, l'ERT³ écrit : « Les industriels considèrent le chômage comme l'un des pires fléaux de notre société, préjudiciable aussi bien à l'individu et à sa famille qu'à la collectivité et à l'économie ; ils estiment que sa résorption doit être un objectif majeur de la société moderne »⁴. On peut s'étonner de ce souci, mais la perspective sous-jacente est d'affirmer qu'il faut développer l'emploi. Avec cette condition impérative : seules des entreprises compétitives peuvent le faire.

Mettre en avant la question de l'emploi est une stratégie pour faire passer la primauté de la compétitivité comme priorité absolue des instances européennes. Mais, si les organisations patronales viennent avec ce thème en tant que tel, ils recevront de la part des syndicats, des travailleurs et probablement des partis sociaux-démocrates un soutien très relatif et peu prononcé. En revanche, s'ils arrivent avec le problème de l'emploi, ils ont immédiatement leur attention.

Le plus réceptif fut immédiatement le président de la Commission de l'époque, Jacques Delors. L'ERT avait l'habitude de publier un rapport quelques jours avant la tenue d'un sommet des chefs d'État et de gouvernement. Ce fut le cas également en décembre 1993, lorsqu'il sortit le document 'Vaincre la crise'⁵. Les propositions élaborées par le lobby ressemblent furieusement au livre blanc sur la croissance, la compétitivité et l'emploi. Lors de la présentation de celui-ci, Jacques Delors ne peut s'empêcher de remercier publiquement la contribution de l'ERT⁶.

Mais, comme le projet n'aboutit pas, l'organisation patronale change de tactique : la constitution d'un groupe de haut niveau rassemblant employeurs, syn-

3. C'est le sigle que l'on donne à la Table ronde à partir de sa traduction anglaise, à savoir *European Roundtable of industrialists*.

4. ERT, *Remodeler l'Europe*, Bruxelles, septembre 1991, p.25.

5. ERT, *Vaincre la crise. Charte pour l'avenir industriel de l'Europe*, décembre 1993.

6. *Observatoire de l'Europe industrielle, Europe Inc. Liaisons dangereuses entre institutions et milieux d'affaires européens*, Agone éditeur, Marseille, 2000, p.44.

dicats, monde politique et académiques devant sortir un rapport tous les six mois sur la manière d'améliorer la compétitivité en Europe. La création de celui-ci est adoptée au sommet d'Essen en décembre 1994. Sa durée de vie est de deux ans, mais il sera renouvelé pour la période 1997-1999. Comme le chancelier allemand Helmut Kohl ne voulait pas renforcer le pouvoir de la Commission à cette époque, l'organe ne sera que consultatif.

En revanche, il déblaie tout le terrain pour justifier que seules des entreprises compétitives créeront de l'emploi, que la main-d'œuvre doit accepter une bonne dose de flexibilité, que les marchés boursiers sont indispensables à la croissance, qu'il faut créer un cadre dans lequel les firmes privées peuvent prospérer, que l'éducation doit être tournée vers les besoins de ces dernières, etc. Les représentants syndicaux vont signer l'entièreté de ces documents, à l'exception d'une petite partie consacrée aux services publics devant être privatisés.

De ce point de vue, la stratégie européenne de l'emploi qui sort du Conseil extraordinaire de Luxembourg est bien davantage dans la droite ligne des rapports du Groupe consultatif sur la compétitivité que des préoccupations mal exprimées des partis sociaux-démocrates européens. Mais il manque un cadre plus contraignant pour aboutir à des résultats concrets.

C'est pourquoi en mars 2000, les chefs d'État et de gouvernement des pays membres se rassemblant dans la capitale portugaise décident d'un objectif ambitieux de faire en 2010 de l'Europe « l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde ». Pour ce faire, on se donne des moyens en différentes matières.

En ce qui concerne l'emploi, c'est le taux d'emploi qui sera central. Il doit atteindre 70% en 2010. Or, il s'agit du rapport entre une personne active (au travail salarié ou indépendant), dès qu'elle fournit au moins une heure de travail par semaine, sur la population âgée entre 15 et 64 ans. Contrairement à ce qu'on peut croire, la

baisse du chômage n'en découle pas forcément, car on peut très bien parvenir à ce résultat en multipliant les emplois à temps partiel, flexibles et précaires. C'est d'ailleurs ce qui va se passer.

En même temps, des politiques d'activation sont mises en place dans tous les pays membres. Les chômeurs ne peuvent plus recevoir leurs allocations que s'ils acceptent de contracter un « pacte » avec l'agence de placement, prouvant que la personne soit cherche en permanence un poste, soit se trouve en formation. La déclaration universelle des droits de l'homme, accordant automatiquement un revenu de remplacement à celui qui perd son emploi, est ainsi bafouée : il n'aura pas son indemnité s'il ne montre pas à l'absurde qu'il est à la recherche d'un autre emploi.

En même temps, l'accord de 1948 reconnaissait le caractère fortuit et imprévisible pour le salarié de cette situation. Les politiques d'activation changent totalement ce rapport, en accord d'ailleurs avec la stratégie européenne d'emploi définie à Luxembourg : le chômeur est responsable de sa condition de travail ; il doit accepter de n'être qu'un pion temporaire dans une entreprise ; lorsqu'il se fait éjecter, il doit être capable de rebondir pour se proposer à d'autres postes, avec un temps d'adaptation éventuel pour se former ou se reformer ; bref, il doit être employable ; s'il ne l'est pas, c'est sa faute.

Enfin, les États devront participer à une nouvelle procédure intitulée la méthode ouverte de coordination. Selon celle-ci, ils définissent globalement les orientations nécessaires pour l'année en cours ou les trois ans à venir. Dans ce cadre, chaque pays précise les mesures qu'il va prendre concrètement. C'est le plan d'action nationale, qui deviendra par la suite le plan d'action et de réforme. La Commission jugera de sa pertinence et des possibilités d'aboutir. Enfin, lors de l'évaluation annuelle, le gouvernement devra justifier ses réalisations ou ses manquements devant les autres. Il sera soumis alors à ce qu'on appelle la pression par les pairs.

L'ERT va célébrer ces décisions comme étant le summum de son influence en Europe. Keith Richardson, secrétaire du lobby de 1989 à 1998, salue l'événement de cette manière : « Le Conseil européen de Lisbonne de mars 2000 a représenté un point crucial de ce processus, avec ce « nouvel objectif stratégique » pour l'Union européenne durant la prochaine décennie « de devenir l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde ». Lisbonne a tracé le lien direct entre la globalisation et la création d'emplois à travers la poursuite de la compétitivité aussi clairement que l'ERT l'a fait dans Remodeler Europe¹ et dans tant de rapports publiés au cours de cette décennie. La longue liste de points précis de politique décidés à Lisbonne a reflété les priorités habituelles de l'ERT complètement, de l'établissement de points de repères pour l'évaluation des performances à l'apprentissage la vie durant². Dans la brochure du vingtième anniversaire de l'organisation, l'ERT avoue que ses membres ont contribué activement à la préparation de l'agenda de Lisbonne³.

Ce processus est donc beaucoup plus clairement un projet patronal qu'une volonté social-démocrate confuse et mal gérée. Les organisations d'employeurs ont trouvé sans doute chez certains, comme Jacques Delors, des appuis manifestes à leurs objectifs. Mais la cohérence globale est la leur.

Des salaires sous pression

La prégnance capitaliste est encore plus manifeste lorsqu'on observe les mesures concrètement adoptées et leur signification.

D'abord, l'indicateur central est le taux d'emploi qui doit atteindre 70% de la population active pour 2010. Mais être actif veut dire travailler au moins une heure par

semaine et la référence prise en compte est l'ensemble des hommes et des femmes ayant entre 15 et 64 ans. Il est important de souligner et de comprendre qu'il ne s'agit pas de réduire le taux de chômage. Certes, si on y parvient, on aura sans doute amélioré le taux d'emploi.

Mais cela peut se résoudre également par l'offre de postes à temps partiel, en horaire décalé, le week-end, et plus éloignés de ce que normalement le chercheur de travail demanderait en termes de rémunération, de proximité géographique ou d'activité professionnelle en fonction des études. Bref, ce sont des jobs précaires qu'il faudra accepter, sinon - et c'est là une nouveauté de l'activation des offices de placement - l'allocation sera supprimée, au moins temporairement. Et sur le plan comptable, on ne recensera plus que celles et ceux qui se conforment à cette définition hyperactive du chômeur.

On pourrait croire ce changement sémantique purement formel, ayant pour but de cacher la réalité et l'ampleur du chômage. En fait, il s'agit bien davantage que cela. C'est le constat des gouvernants et du patronat qu'une partie des inactifs, notamment ceux qui sont dans cette situation depuis longtemps, n'exercent plus leur rôle de pression sur les travailleurs pour abaisser leurs exigences. Il faut donc les activer pour qu'ils aillent chercher quand même ces postes qu'ils n'auront pas. Il n'est pas important que ces gens décrochent l'embauche. Ce qui l'est, en revanche, c'est que, s'il y a cent candidats pour un emploi au lieu de dix, aucun des demandeurs ne pourra exiger quoi que ce soit, car la file est longue à attendre, prête à reprendre le travail sans demande particulière. Ainsi, la domination capitaliste sans partage telle que la décrit Marx pour le XIX^{ème} siècle peut reprendre, parce que les employeurs jouent sur les deux parties du marché : l'offre qu'ils dominent et la demande qu'ils manipulent.

C'est déjà ce que relevait Jean-Paul Fitoussi en 1995 : « On constate, dans les faits, en ces pays, une érosion de l'influence du chômage sur les salaires, due en particulier à l'augmentation du nombre des

1. Le rapport présenté par l'ERT en septembre 1991 et déjà cité.

2. Keith Richardson, "Big Business and the European Agenda", *Sussex European Institute, Working Papers*, n°35, septembre 2000, p.25. <http://www.sussex.ac.uk/Units/SEI/pdfs/wp35.pdf>

3. ERT, *ERT Highlights 1983-2003*, 2003, p.15.

chômeurs de longue durée. Ces chômeurs ne seraient plus considérés comme des concurrents potentiels sur le marché du travail et leur nombre n'affecterait plus vraiment la formation des salaires. » Ce que confirme Gilles Raveaud à propos de la philosophie de la stratégie européenne pour l'emploi : « augmenter le taux d'emploi, c'est aussi nécessairement accroître l'offre de travail et donc la concurrence entre les salariés. C'est donc faire en sorte que la modération salariale, condition de la stabilité des prix, soit perpétuelle en raison de la « menace crédible » que les chômeurs représentent pour les salariés occupés. »

L'exemple type de ce processus est l'Allemagne. Dans un premier temps, les augmentations de rémunération des travailleurs ont été ralenties dans les années 90. Ensuite, le gouvernement Schröder (social-démocrate¹) a lancé des réformes dans le domaine du chômage : les mesures Hartz². Celles-ci ont pris cours à partir de 2003 et ont commencé l'activation des chômeurs. Ces derniers sont désormais obligés d'accepter des postes loin de chez eux, d'autres qui sont en dessous de leurs qualifications, sous peine de sanctions. Les emplois temporaires ou à temps partiel ont été multipliés. Des minijobs à un euro³ ont fait leur apparition. Enfin, les indemnisés de longue durée ont vu leurs allocations être réduites fortement non plus après 32 mois, mais après 12 mois seulement (18 pour les travailleurs de plus de 55 ans).

La conséquence fut un développement des travailleurs pauvres : tout en étant engagés par un contrat de travail, ils demeurent dans un état misérable à cause du bas niveau de la rémunération. On peut en voir les effets sur le graphique 1 qui compare l'évolution de la part salariale dans le PIB entre l'Allemagne et l'Union européenne (les 15 pays occidentaux).

1. La coalition associe le parti social-démocrate (SPD) et les Verts.

2. Du nom de son inspirateur : Peter Hartz. Celui-ci était alors directeur du personnel de Volkswagen. Il a dû démissionner en 2005 pour des affaires de corruption.

3. Le chômeur gagne un euro de plus que son allocation par heure en cas de travail de ce type.

La tendance est manifestement à la baisse dans les deux cas. Elle est plus prononcée dans les autres pays dans les années 90. Puis, soudainement, à partir de 2003, la part allemande baisse fortement : elle perd 5 points de PIB en à peine quatre ans. L'Allemagne, qui était au-dessus de la moyenne européenne jusqu'en 2005, plonge subitement bien en dessous. Ensuite, la crise réunit quelque peu les deux positions.

Mais il est clair que cette chute n'a pas été provoquée par une réduction demandée des salaires nominaux. C'est le résultat des mesures de flexibilité du travail et d'activation des chômeurs pour qu'ils pèsent sur les revendications des travailleurs.

Made in Europe 2020

On ne change pas une stratégie gagnante. La Commission n'a pas atteint les 70% en 2010. Seuls quelques pays y sont parvenus⁴. Pour les 15 pays initiateurs, le taux s'éleva à 65,4%. Pour l'Union à 27, ce fut 64,2%. La Commission a donc inventé une histoire comme quoi c'était la crise, commencée en 2007, qui avait empêché les États de réaliser les objectifs. Mais tout le monde sait que, même sans récession, les cibles n'auraient pas été atteintes.

Néanmoins, José Barroso, le président de la Commission, a prévu de poursuivre le programme élaboré dix ans plus tôt à Lisbonne. Le taux d'emploi est repris tel quel, avec de légères modifications : la mission sera maintenant de viser un taux de 75% pour 2020 par rapport à la population âgée de 20 à 64 ans. A cela s'ajoutent d'autres objectifs concernant la recherche et développement, la réduction des effets de serre, la lutte contre la pauvreté et contre l'échec scolaire. L'ensemble forme le nouveau projet communautaire majeur sous le nom d'Europe 2020.

Mais la crise commencée en 2007-2008 a imposé un autre agenda : celui de la rigueur budgétaire. Dorénavant, ne plus respecter les critères posés à Maastricht,

4. L'Autriche, l'Allemagne, le Danemark, les Pays-Bas et la Suède.

soit avoir une dette publique sous les 60% du PIB⁵ et un déficit budgétaire sous les 3%, sera soumis à sanction. Les États ont donc établi des plans drastiques d'austérité, oubliant qu'en période de crise ce qui l'amortit pour la population, surtout parmi les plus défavorisés, ce sont les mécanismes de sécurité sociale et les emplois dans l'administration publique.

Au contraire, les gouvernements européens ont imposé des mesures de réduction des postes de fonctionnaires, d'une part, et des restrictions sur les allocations de chômage, avec une sévérité plus grande pour les fournir, d'autre part. En même temps, ils ont profité de la situation de précarité grandissante pour obtenir des avancées en matière de flexibilité. Ainsi, un des problèmes majeurs en Espagne pour le patronat était les indemnités de licenciement jugées trop importantes, protégeant le salarié trop longtemps. Une des priorités du gouvernement de droite de Manuel Rajoy a été de supprimer cet acquis social. On peut relever d'autres dispositions identiques comme la dégressivité des allocations de chômage en Belgique.

Décidément, l'Europe qui se vante partout de son modèle social avancé est en train de le détruire et d'en revenir à la situation qui prédominait au XIX^e siècle : l'individualisation des salariés, de sorte qu'aucun d'entre eux ne peut peser sur le marché de la force de travail. De la sorte, elle réalise pleinement les vœux de l'ERT, exprimés depuis le début des années 90.

Carrément asocial

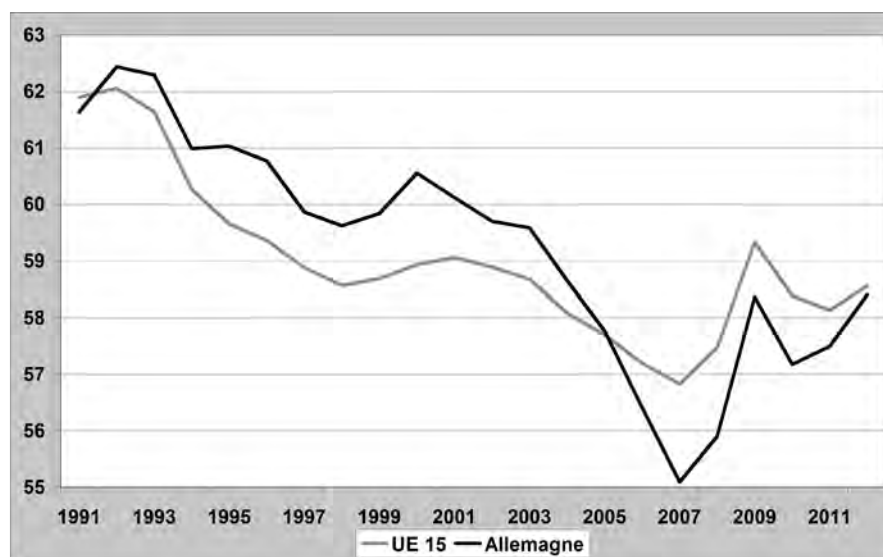
Le chômage est une calamité pour tous. Mais ceci n'est pas perçu de la même façon en fonction de la position que l'on occupe dans les classes sociales. Evidemment, le travailleur qui perd son emploi voit non seulement une perte de revenu, qui peut être non négligeable, mais surtout il pénètre une zone risquée où il peut même être rejeté, voire exclu, de la société. Cela l'amène dans une situation de vulnérabilité très grande.

5. Le Produit intérieur brut (PIB) est la richesse marchande et monétaire créée durant un laps de temps sur un territoire.

En revanche, pour le patronat, le chômage est vu essentiellement comme un coût. Et, s'il dure trop longtemps, il devient inutile pour exercer une pression sur les salaires et les autres aspects des conditions de travail. De ce point de vue, il ne s'agit pas de le supprimer complètement, mais de le rendre de nouveau efficace pour réduire les prétentions des actifs.

Or, c'est bien ce qui s'est produit à l'échelle européenne. La primauté accordée à l'emploi n'est nullement responsable d'une amélioration du sort des salariés. Au contraire, leur situation d'ensemble s'est dégradée. La politique poursuivie par les instances européennes a épousé les volontés patronales, presque dans ces moindres détails. Ce n'est pas parce qu'on parle de social qu'on mène une stratégie progressiste ou en faveur des travailleurs et des plus défavorisés de la société.

Graphique 1. Evolution de la part salariale dans le PIB en Allemagne et dans l'Union européenne (à 15) 1991-2012 (en %)



Source : Calculs sur base d'AMECO, Base de données : http://ec.europa.eu/economy_finance/ameco/user/serie/SelectSerie.cfm?CFID=1693359&CFTOKEN=6fcc0067b30521b7-80FBBD00-BC80-3030-39CC1124EEBD668B&jsessionid=24065e99f26533524e7f.

Blocage des salaires institutionnalisé

Les institutions européennes amènent rarement de bonnes nouvelles. Berlin a imposé le traité de stabilité, de coordination et de gouvernance (TSCG) qui établit un carcan sur les finances publiques des Etats membres, sous peine de sanctions financières.

Mais, dans le même cadre, les autorités communautaires ont décidé d'établir un mécanisme d'alerte basé sur dix indicateurs, de sorte à éviter ce qui s'est produit à partir de 2008 : des Etats qui se sont littéralement effondrés avec la crise. Ces indices seront surveillés par la

direction générale Economie et Finances et celle-ci remettra régulièrement des rapports pour juger des améliorations ou des détériorations éventuelles. Il est possible qu'un pays qui ne respecterait pas ces dispositions ou qui ne mettrait pas en ordre ses comptes soit, lui aussi, pénalisé de la même manière que le prévoit maintenant le TSCG¹.

Dans ces baromètres, nombre sont ceux qui concernent encore les finances publiques, le niveau d'endettement privé, la balance commerciale, les comptes extérieurs... Il y en a un qui traite du niveau des rémunérations salariales. Il s'agit du coût salarial unitaire qui ne peut augmenter de plus de 9% durant

une période de trois ans (12% pour un pays non membre de la zone euro).

Que cache cette notion ? C'est le rapport entre la rémunération nominale par salarié et la productivité réelle par tête. La Commission européenne indique clairement ce qu'elle a en tête lorsqu'elle met des balises dans lequel ce ratio doit obligatoirement évoluer : « Une augmentation du coût salarial unitaire dans une économie correspond à une hausse du coût salarial qui excède la croissance de la productivité du travail. C'est potentiellement une menace sur la compétitivité en coût de cette économie, si d'autres coûts (par exemple le coût du capital) ne sont pas ajustés en compensation ».² En d'autres

Énigme

Nous vous proposons de participer à un petit jeu. Une fois n'est pas coutume.

Rédigeant ce dossier, nous avons cherché, auprès des meilleures sources mais en vain, une réponse aux deux questions suivantes.

Primo, pourquoi a-t-on imaginé, en élaborant les critères de standardisation statistique internationale, de qualifier comme non chômeur quiconque a («durant la période de référence») travaillé «au moins un heure». Tel universitaire (Jacques Freyssinet, cité ailleurs) note que voilà bien une définition d'une personne au travail qui «heurte la perception commune de ce qu'est un emploi» - mais il n'en explique pas l'origine. Bref: qui, voire une représentant de quelle catégorie d'intérêts, a promu cette idée saugrenue? Qui et quand et pourquoi, c'est-à-dire: avec quelle justification?

Secundo, tant l'Onu avec ses Objectifs du millénaire que l'OIT dans sa campagne pour un travail décent plaident pour des politiques de, ouvrez les guillemets: «plein emploi productif». Le plein emploi, on connaît, c'est bien documenté, mais que signifie ici l'adjectif - restrictif - «productif»? Même type de question: qui (quel groupe d'intérêts) a parachuté ce concept, quand et pourquoi (quelle justification)?

Toute contribution (par lettre, courriel ou téléphone) tendant à aider à la «manifestation de la vérité», comme on aime à le dire au Palais de la Justice, sera récompensée par l'envoi du livre «Chasseurs de matières premières» de notre collègue Raf Custers, que nous venons de publier aux Éditions Couleur livres. Avis aux amateurs - et chasseurs de primes...

Toute contribution (par lettre, courriel ou téléphone) tendant à aider à la «manifestation de la vérité», comme on aime à le dire au Palais de la Justice, sera récompensée par l'envoi du livre «Chasseurs de matières premières» de notre collègue Raf Custers, que nous venons de publier aux Éditions Couleur livres. Avis aux amateurs - et chasseurs de primes... Les résultats de l'enquête seront publiés sur notre site. (E.R.)

termes, elle ne veut pas que la hausse salariale dépasse ce qui serait permis par la productivité.

Ceci a trois conséquences majeures. D'abord, la part des revenus des salariés dans le total national ne peut croître. Au contraire, c'est la part du capital qui doit le faire, sans limitation pour elle, comme c'est le cas maintenant depuis trente ans. En soi, c'est déjà à ce stade une mesure antisociale.

Ensuite, la possibilité d'une hausse de 9% sur trois ans pourrait permettre une évolution plus favorable pour les travailleurs. Mais les rémunérations salariales sont examinées en termes nominaux, c'est-à-dire incorporant l'inflation. En revanche, la productivité est reprise en termes réels, soit hors augmentation des prix. Dès lors, la croissance permise de 9% correspond

à ce que les autorités européennes accordent comme limite à l'inflation : 3% (en fait un peu moins, car c'est cumulé). Si celle-ci est moindre que ce seuil, alors seulement il est possible d'accorder des augmentations salariales au-delà de la productivité. Mais si c'est supérieur, c'est aux travailleurs de se modérer davantage pour enrayer l'augmentation des prix. Une Europe sociale, aviez-vous suggéré ? Pas avec les responsables politiques actuels, en tous les cas.

Enfin, tous les pays sont logés à la même enseigne et doivent appliquer les mêmes méthodes et les mêmes critères. Autant la Belgique que la Slovaquie, par exemple. Or, la différence en coûts salariaux entre les deux pays s'établit dans une proportion de 1 à 5 environ. Avec la règle émise pour le coût salarial unitaire, il n'y a que deux possibilités pour que la Slovaquie rattrape son retard en matière

salarial : soit sa productivité augmente beaucoup plus vite et fort que celle de la Belgique ; soit les salaires belges se réduisent nettement, car si des contraintes sont mises à la hausse rien n'est prévu pour une baisse éventuelle. Autant dire que le processus d'uniformisation par le haut des standards sociaux n'est pas en voie d'être mis en route et que la concurrence entre Etats et régions pour offrir les conditions les plus avantageuses aux multinationales n'est pas prête de s'éteindre.

1. En fait, le processus est déjà en cours ; les sanctions pas encore.

2. Commission européenne, « Scoreboard for the surveillance of macroeconomic imbalances », *European Economy. Occasional Papers 92*, février 2012, p.14.

H.H

Europe: spirale suicidaire

Henri Houben, Gresea

Le chômage est traditionnellement un indicateur de crise.

Normalement, en période de bonne conjoncture, son taux est bas.

Il grimpe dès que la récession arrive. Il est d'autant plus élevé que la crise est profonde. C'est le cas actuellement, en particulier en Europe.

La crise est finie, s'écrient en chœur responsables politiques et médias. Les perspectives de croissance sont encourageantes. Les marchés financiers ont retrouvé de la couleur. Les cours boursiers remontent. Les commandes reviennent. Tout s'améliore... tout, sauf les indices du chômage.

Le nombre des sans-emploi tend à augmenter rapidement en Europe : 27 millions dans l'Union à 28, un record ! Ils sont 22 millions dans les 15 États membres occidentaux¹ au 30 septembre 2013, un niveau jamais atteint depuis les années 50. Cela donne un taux par rapport à la population active de 11,3%². Là aussi une performance inégalée. Et nous nous trouvons cinq ans après le déclenchement de la crise en Europe, démarrée par la faillite de la banque Lehman Brothers. On est bel et bien dans une situation comparable aux années 30, avec un krach financier qui se prolonge par une récession économique mondiale. Il n'est pas sûr qu'on s'en sorte réellement, contrairement aux espoirs des dirigeants européens. En effet, l'explosion du chômage entraîne des baisses de revenus chez une bonne partie des consommateurs, donc une limitation de la demande

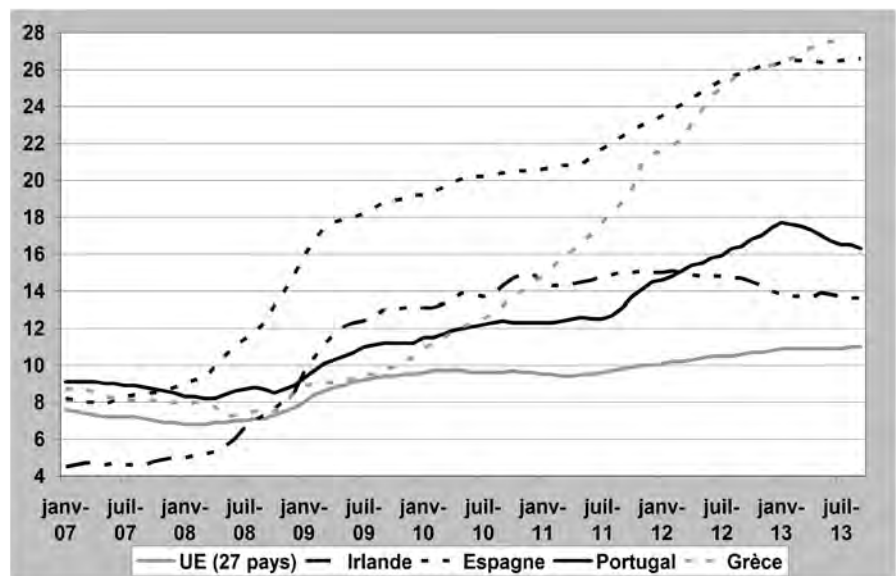
1. Pour lesquels on dispose de données sur très longue période. Ce qui n'est pas le cas pour les treize derniers arrivants dans l'Union.

2. Ce sont les statistiques des chômeurs selon la définition du BIT (Bureau international du travail). Nous avons souligné dans un article précédent à quel point ces chiffres étaient en fait sous-estimés.

intérieure. Dans ces conditions, la reprise peut difficilement intervenir par le marché intérieur. A moins qu'une banqueroute spectaculaire élimine un géant industriel et que ses concurrents investissent pour accaparer ses parts. Mais ce serait également une catastrophe sociale.

saturés. La croissance des nations émergentes, elle-même, s'essouffle. Ensuite, ces États voudront très certainement réserver le surcroît d'activités aux firmes nationales et non pas dépendre des importations européennes.

Graphique 1. Taux de chômage mensuel en Europe 2007-2013 (en %)



Source : Eurostat, Enquête sur la force de travail.

Note : Le tableau s'arrête en septembre 2013, dernières données disponibles actuellement.

L'alternative est de vendre davantage à l'étranger, en particulier en dehors de l'Union. Mais c'est une stratégie qui n'est pas sans risque, car d'une certaine manière on exporte les problèmes de l'insuffisance de la demande sur le reste du monde, en espérant que là on pourra absorber cette offre supplémentaire. Rien n'est moins sûr. D'abord, les grands pays comme les États-Unis, le Japon, sont déjà eux-mêmes

En conséquence, l'ampleur du chômage européen a de quoi inquiéter. Il ne va pas se résorber rapidement. Il implique des effets qui ne se limitent pas à un jeu économique. En effet, les premiers touchés par l'inactivité sont les jeunes. Or, si l'Europe ne leur offre aucune perspective, ils iront ailleurs. De quoi accentuer les difficultés de renouvellement de la main-d'œuvre, du financement du vieillissement, etc. Bref,

le chômage et son niveau sont des enjeux sociétaux auxquels il serait urgent de répondre.

Le chômage explose en Europe

La situation de l'emploi est véritablement catastrophique, mais très inégale selon les pays et les régions. Le graphique 1 reprend les taux officiels par mois pour l'ensemble de l'Union européenne (à 27 pays¹) et les nations les plus touchées, la Grèce, l'Espagne, le Portugal et l'Irlande.

Toutes les courbes montent, mais celle de l'Union européenne le fait à une vitesse moins grande. La Grèce et l'Espagne se disputent la tête de ce palmarès peu glorieux, à quelque 27% du nombre de chômeurs officiels par rapport à la population active. Mais le niveau est également très élevé pour le Portugal et l'Irlande, quoique s'améliorant quelque peu ces derniers temps. Les autres États touchés sont la Croatie avec un taux de 17,2%, Chypre avec 17,1%, la Slovaquie avec 14% et la Bulgarie avec 13,1%.

En comparaison, d'autres régions se portent bien mieux : l'Autriche avec 4,9%, l'Allemagne avec 5,2%, les Pays-Bas et la République tchèque avec 7%, le Danemark avec 7,1%.³ Pour celles-ci, on pourrait presque parler de plein emploi, pour autant que ces données ne cachent pas des phénomènes de sous-emploi, de flexibilité ou de précarité en situation de travail. On sait, par exemple, que le temps partiel occupe 48,2% des postes aux Pays-Bas, plus particulièrement les femmes (trois femmes sur quatre sont sous ce régime).

De ce fait, il est plus intéressant d'analyser l'évolution totale des heures travaillées. C'est ce que montre le graphique

1. Il nous a semblé que l'arrivée de la Croatie dans l'Union était trop récente pour l'incorporer dans ces statistiques.

2. Nous avons écrit ce que nous pensions d'un taux aussi bas pour l'Allemagne dans un article précédent.

3. Nous ne mentionnons pas les performances de Malte (6,4%) et celles du Luxembourg (5,9%), qui ne nous paraissent pas significatives de la situation générale dans l'Union européenne.

2 pour les quinze États membres occidentaux de l'Union.

La progression est nette sur la période, avec un petit arrêt en 2002, comme suite à la crise aux États-Unis des entreprises axées sur les nouvelles technologies. En revanche, en 2008, la chute est plutôt brutale et on voit clairement qu'il n'y a eu aucune récupération depuis lors. Que du contraire ! En 2012, le total des heures travaillées a encore reculé pour atteindre son niveau le plus bas depuis le début de la crise.

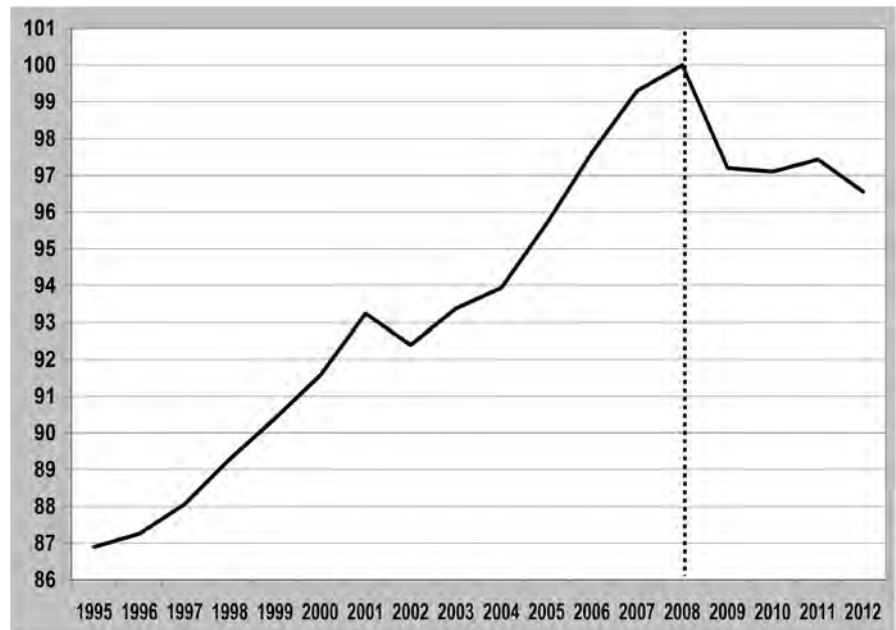
Si l'on prend par État, on remarque immédiatement les différences entre ceux-ci, mais également le caractère général de la baisse des activités. C'est ce qu'établit le tableau 1 : le pourcentage de réduction des heures travaillées entre 2008 et 2012 par pays, à la fois pour l'ensemble de

l'économie nationale et pour son industrie manufacturière, en général la plus affectée. On a également classé les États du plus touché vers ceux qui sont passés dans la crise avec le moins d'encombres, en éliminant les plus petits territoires.

Les premiers de la liste sont incontestablement les pays concernés par les plans d'aide européens : la Grèce, l'Espagne, l'Irlande et le Portugal. Ce sont eux qui ont connu la diminution de l'activité la plus radicale. Sur ce plan, les pays du « cœur européen » sont encore relativement épargnés.

Sur le plan manufacturier, il y a, néanmoins, de quoi se poser des questions. La Grèce, qui a déjà un secteur industriel très faible, perd un tiers de son potentiel de travail avec la crise. Mais que lui reste-t-il ? L'Espagne perd 28%. Mais des pays comme

Graphique 2. Evolution du temps de travail réellement effectués dans l'Union européenne (à 15) 1995-2012 (2008=100)



Source : Calculs sur base d'Eurostat, Enquête sur la force de travail.

Note : Le calcul est fondé sur la prise en compte des travailleurs à temps complet multipliés par le nombre d'heures effectuées durant une semaine en moyenne par an et des travailleurs à temps partiel multipliés par le nombre d'heures effectuées par semaine en moyenne dans l'année.

Tableau 1. Réduction des heures réellement effectuées en Europe avec la crise économique (différence en pourcentage entre 2008 et 2012)

	Total économie	Industrie manufacturière
Grèce	-17,9	-33,9
Espagne	-17,4	-27,9
Irlande	-15,7	-18,2
Portugal	-10,5	-12,4
Slovénie	-9,4	-22,1
Danemark	-6,1	-19,7
Slovaquie	-5,4	-11,1
Tchéquie	-4,9	-6,9
Italie	-4,9	-11,5
Finlande	-3,7	-15,8
Hongrie	-3,5	-8,6
Pays-Bas	-2,6	-16,5
Pologne	-2,4	-11,8
Roumanie	-2,1	-12,0
Autriche	-1,1	0,5
France	-0,6	-11,3
Grande-Bretagne	-0,2	-13,3
Belgique	0,8	-16,4
Suède	1,5	-12,7
Allemagne	2,6	-3,2
UE (27)	-3,8	-12,6

Source : Calculs sur base d'Eurostat, Enquête sur la force de travail.

Note : Pour les Pays-Bas, ne disposant pas des données pour 2012, nous avons opéré le calcul entre 2008 et 2011.

la Belgique et les Pays-Bas perdent quelque 16,5%. Même l'Allemagne, qui s'en sort le mieux, voit une réduction de son industrie. Seule l'Autriche parvient à stabiliser ses heures dans le domaine manufacturier.

La catastrophe espagnole

L'Espagne est probablement le meilleur exemple de l'impact de la récession économique en Europe. Voilà, en effet, un pays exemplaire, qui respectait toutes les règles budgétaires émises par la Commission européenne. Un véritable modèle, puisque avant le déclenchement de la crise, Madrid dégageait des excédents sur ses finances publiques et avait un niveau de dette publique par rapport à son

PIB1 de près de 35%, des taux que même l'Allemagne n'atteignait pas.

Mais le pays est également celui qui crée le plus d'emplois durant la période entre 1995 et 2007 : 7,9 millions de postes sur les 26 millions apparus dans l'Union européenne à 15, soit 30% de l'ensemble. Le taux de chômage qui avait un niveau record en 1994 (24,2%) se rapproche de la moyenne européenne à 8% en 2007 (8,3%). La crise anéantit tout. Les taux repartent à la hausse, au-delà du record de 1994 : 26,6% en septembre 2013.

1. Le Produit intérieur brut (PIB) est la richesse marchande et monétaire créée sur un territoire (un pays, une région, une province) durant une période déterminée (une année ou un trimestre).

Le graphique 3 reprend cette évolution ibérique en la comparant à celle de l'Union européenne des quinze pays occidentaux.

La performance espagnole est très visible. Son niveau de 1994 est très rapidement réduit à travers des investissements dans l'industrie manufacturière, notamment dans l'automobile, dans les années 90, puis dans la construction, l'immobilier, le tourisme et les prêts bancaires au siècle suivant. Mais la crise entraîne un éclatement du modèle ibérique.

On pourrait reproduire une analyse comparable pour la Grèce, le Portugal ou l'Irlande. Ainsi, ce dernier avait un taux de chômage de 15,5% en 1993. Il est réduit à 3,7% en 2001, très largement sous le seuil de la moyenne européenne. En 2007, il ne s'élève encore qu'à 4,7%. Il va grimper à la vitesse de l'éclair pour atteindre 14,6% dès 2011 et rester à ce niveau depuis lors. Le tigre celtique semble terrassé.

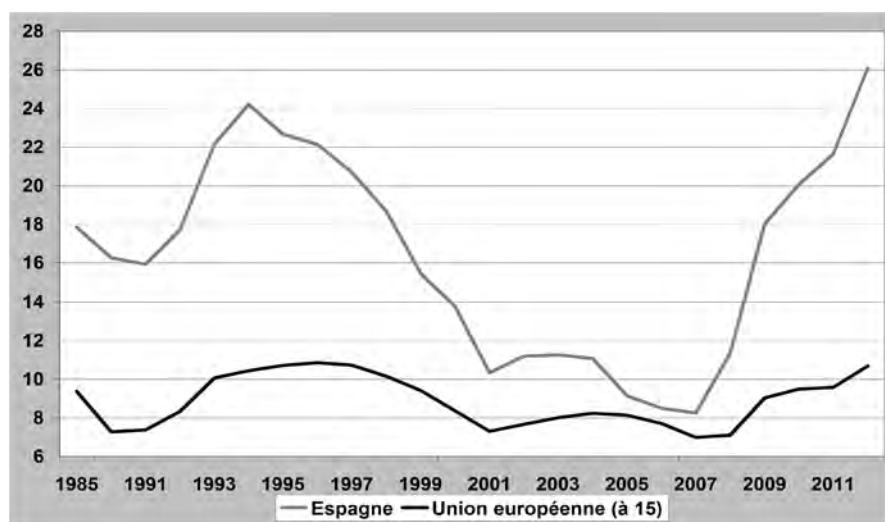
Les jeunes: sinistrose

L'aspect le plus dramatique de la crise sévissant en Europe est l'explosion du chômage des jeunes. Cela reflète en quelque sorte l'avenir que leur réserve l'Union européenne dans sa construction actuelle, à savoir pas grand-chose. Si le taux de chômage se monte à environ 11% pour l'ensemble de la population active, il atteint près de 17% pour les jeunes.

Pour montrer l'ampleur du problème et sa réalité, nous avons construit le graphique 4, qui prend en considération non la tranche d'âge des 15-24 ans, mais celle des 20-29 ans et nous avons repris les mêmes pays que ceux du graphique 1 - ce qui permet en outre une comparaison immédiate entre la situation générale et celle laissée aux jeunes.

Le choix des jeunes pris entre 20 et 29 ans s'imposait à nous comme plus logique, car a priori la catégorie entre 15 et 20 ans devrait être encore majoritairement dans l'enseignement, donc inexistante sur le marché de la force de travail. Or, c'est pourtant celle qui connaît le taux

**Graphique 3. Taux de chômage comparé en Espagne et en Europe
1985-2012 (en % de la population active)**



Source : Eurostat, Enquête sur la force de travail.

Note : Le graphique présente une discontinuité, puisqu'il prend l'année 1985 isolément, puis poursuit avec les données de 1990 et des années suivantes.

de chômage les plus importants. En l'éliminant et en retenant uniquement la population entre 20 et 29 ans, nous sortons d'une perspective purement sensationnaliste qui n'a en vue que le chiffre le plus scandaleux, d'une part. D'autre part, nous avons une idée plus réaliste de la situation qui se présente à ceux qui sortent des études dans leurs premières années et de leur possibilité d'embauche.

Les niveaux de chômage en Grèce et en Espagne dépassent les 50% pour les 15-24 ans. Ils se limitent à 40% pour la tranche des 20-29 ans. Mais c'est déjà énorme. Cela montre le blocage actuel des embauches, les plus âgés ayant pu être engagés dans la période précédant le déclenchement de la crise.

Il est symptomatique aussi de noter la hausse vertigineuse des taux pour toutes les régions à partir de 2008. C'est un constat que l'on peut dresser pour tous les États de l'Union, sauf pour l'un d'entre eux : l'Allemagne pour lequel le nombre de chômeurs jeunes diminue. Il se réduit ainsi d'environ un million en 2005 à un peu plus

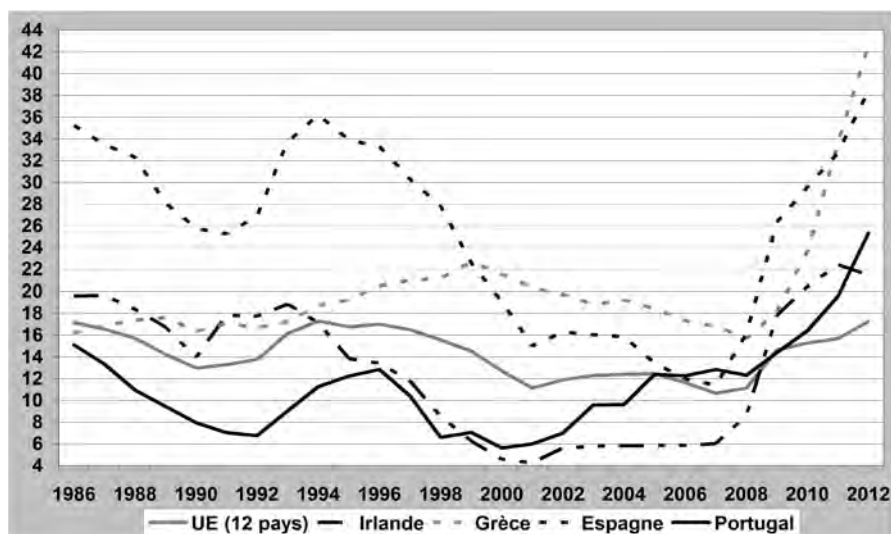
de 500.000 en 2012. Pour les autres, c'est une augmentation parfois substantielle.

Ces chiffres sont plus révélateurs que les programmes électoraux sur l'avenir que les dirigeants européens réservent à la population jeune. Loin d'être rose, il est franchement morose. On peut comprendre, dans ces circonstances, l'animosité qui règne parmi les moins âgés vis-à-vis de l'Union, notamment dans les nations du sud. Si l'Europe ne leur offre que misère et chômage, il est logique que leur solution est la colère, la révolte et, à une échelle individuelle, la fuite sous d'autres cieux censés être plus cléments.

Impasse

Comment peut-on affirmer la fin de la crise, la sortie du tunnel, alors que le chômage continue à grimper ? Pour nous, il ne peut y avoir de véritable issue que si le taux des sans-emploi se réduit de façon notable. Dans le cas contraire, nous sommes toujours au cœur de la récession,

Graphique 4. Taux de chômage chez les jeunes (20-29 ans) en Europe et dans les pays du sud (en %)



Source : Calculs sur base d'Eurostat, Enquête sur la force de travail.

Note : Nous avons repris les douze premiers États membres, car cela nous permettait de remonter à 1986 et de comparer l'évolution à partir de cette date.

qui peut d'ailleurs repartir très vite dans de nouveaux problèmes qui n'ont pas été correctement diagnostiqués.

L'analyse du chômage et de son ampleur, que masquent partiellement les statistiques actuelles, demeure un indicateur central des ratés de l'économie de marché et de l'inefficacité du système capitaliste. On comprend que les responsables politiques et les partisans de ce régime économique préfèrent éviter le sujet ou le minimiser.

Ou alors ils font porter la responsabilité du chômage au salarié momentanément sans travail. S'il est inactif, c'est parce qu'il refuse les emplois qu'on lui propose. La théorie économique libérale pure est fondée sur ce principe : il ne peut pas y avoir de chômeurs. Si certains ne travaillent pas, c'est que le contrat présenté ne leur convient pas dans un choix libre et non contraint. Ils optent dès lors pour l'inactivité.

Mais il est clair qu'une telle conception est devenue minoritaire, même parmi les économistes. Un chômage de masse ne peut pas s'interpréter comme la multiplication de personnes qui s'orientent délibérément et individuellement vers le repos prolongé. L'absence de revenus décents en cas de non-travail n'est pas un incitant à rester dans cette situation. Le salarié, dans ces conditions, n'est pas du tout une personne totalement libre de son choix : il doit travailler pour survivre.

Néanmoins, c'est cette philosophie qui sous-tend toutes les politiques d'activation des chômeurs. Ceux-ci doivent être employables, donc correspondre aux emplois qui leur sont offerts. Et s'ils ne le sont pas, c'est leur faute. Ils peuvent donc être sanctionnés et être sortis des statistiques. Ce qui est très bien à la fois pour les finances publiques, pour l'image d'une crise adoucie et sous contrôle, mais aussi pour la pression exercée sur les salaires. Ce schéma est "win-lose", gagnant-perdant- et insoutenable pour le dire avec le jargon du moment.

Contrat, discrimination, maltraitance, harcèlement

Daniel Richard,
Secrétaire régional interprofessionnel, FGTB de Verviers et Communauté germanophone

Le gouvernement a profondément réformé la législation qui organise le chômage. Il a accéléré la dégressivité des allocations pour les uns. Il a limité à trois ans ce droit en créant un régime de « fin de droit » pour d'autres. Il a rendu plus long et plus compliqué son accès pour les jeunes qui ont terminé leurs études. Il a accéléré, développé et renforcé un contrôle de la disponibilité pour tous.

La réforme recommandée par l'Union européenne et l'OCDE touche les populations des régions industrielles en reconversion où le chômage de longue durée est plus important. Elles sont situées essentiellement en Wallonie et à Bruxelles.

La réforme vise différentes catégories de chômeurs. La dégressivité des allocations concerne ainsi ceux qui ont travaillé un nombre de jours suffisants dans une durée précise¹ (qui a d'ailleurs été un peu allongée) pour se constituer un « droit » au chômage sur la base de leur dernier salaire (plafonné à 2.466,59 €). La première période de ce chômage (un an) a été revalorisée (les trois premiers mois sont indemnisés à hauteur de 65%, les trois suivants à hauteur de 60% du dernier

1. La plupart de ces personnes relèvent de l'« article 30 » de la législation. Il y a cependant dans cette catégorie d'autres qui relèvent de l'« article 33 » et qui sont les personnes qui bénéficient d'une allocation de chômage complet calculée sur la base d'un travail à temps partiel perdu. La dégressivité risque de réduire leurs allocations en dessous des niveaux du revenu d'insertion ; ce qui devrait les diriger aussi vers les CPAS pour demander des compléments d'aide sociale...

salaire plafonné et les six mois suivants à 60% mais d'un salaire plafonné à 2.324,50 €). La diminution du niveau de l'allocation va s'organiser comme une cascade vers un forfait durant une seconde période dont la durée varie en fonction du passé professionnel de l'intéressé (deux mois par année de travail avec un maximum de 36 mois).

Après quatre années au maximum, s'ouvre donc la troisième période de chômage où disparaît le lien avec le salaire perdu au profit d'un forfait :

- 1.134,90 € pour les chefs de ménage (soit une perte de 11,96% de pouvoir d'achat par rapport au régime antérieur) ;
- 953,16 € pour les isolés (soit une perte de 17,55% de pouvoir d'achat par rapport au régime antérieur)² ;
- 503,62 € pour les cohabitants (qui connaissaient déjà un régime forfaitaire précédemment).

Soucieux du détail, le gouvernement a veillé à ce que l'assimilation de cette troisième période de chômage dans le calcul de la pension soit également réduite. D'autres chômeurs³ « bénéficient », après leur stage d'insertion (anciennement stage d'attente), d'une allocation forfaitaire sans référence à un salaire perdu. En effet, et contrairement aux idées largement véhiculées par des décideurs politiques qui maîtrisent mal la législation et par les médias qui vérifient peu la pertinence de leurs

2. Avant le 1er septembre 2013, les pertes de pouvoir d'achat pour les chefs de ménage et les isolés étaient respectivement de 13,7% et de 19,16%. L'augmentation de 2% des minima chômage (liaison des allocations au bien-être) ont quelque peu diminué la perte de pouvoir d'achat.

3. La plupart sont dits « article 36 ».

discours, figurent, dans cette catégorie de « sans emploi », des personnes qui travaillent à temps partiel et qui reçoivent une « allocation de garantie de revenu », des intérimaires, des travailleurs qui n'ont pu justifier du nombre de jours travaillés requis dans la période de référence et, enfin, tous les « jeunes qui sortent des écoles ». La confusion entre ce dernier public et l'ensemble des personnes visées provient sans doute du fait que l'on dit que ces travailleurs sont admis « sur base de leurs études » (pour autant qu'ils aient terminé un cycle qui en ouvre le droit ; par exemple, le secondaire inférieur pour l'enseignement technique ou professionnel).

Ces travailleurs sans emploi parfois très âgés, les temps partiels - essentiellement des femmes - et les jeunes moins formés sont au cœur de cible de la limitation à trois ans des allocations de chômage. Cette période déterminée démarre dès la première indemnisation pour les cohabitants ; à partir de leur 30e anniversaire pour les isolés et les chefs de famille.

Le compteur a été lancé au 1er janvier 2012. Au 1er janvier 2015, il y aurait donc 55.000 chômeurs qui seront rayés, toutes choses restant égales, des statistiques de l'ONem ! Dont pas moins de 35.000 en Wallonie, selon les chiffres de la FGTB wallonne⁴... La moitié de ces « nouveaux pauvres » créés par la réforme Di Rupo pourront, avec quelque espoir d'être entendus, s'adresser aux CPAS des communes de résidence.

4. Réforme du chômage : il est encore temps de changer de cap ! <http://www.fgtb-wallonne.be/actualites/2013/11/20/reforme-du-chomage-il-est-encore-temps-de-changer-de-cap> .

L'autre moitié, les cohabitants, devront justifier des ressources de leur cohabitation pour obtenir, éventuellement, une aide sociale compensatoire à la perte de pouvoir d'achat consécutive à l'exclusion du chômage. Il y aura ici aussi un impact sur le calcul de la pension de ces exclus puisque le revenu d'intégration n'est pas « assimilé »... Ce gouvernement fabrique des pauvres pour aujourd'hui et... pour demain !

Le tableau ci-dessous permet de mesurer combien les niveaux d'allocations de chômage ont été rapprochés de ceux de l'aide sociale. Cette évolution réduit la portée réelle du débat sur la limitation dans le temps des allocations de chômage. Elle se ramène à une appellation, à une assimilation dans le calcul de la pension et à l'affectation du coût à la Sécu ou à l'Intégration sociale et aux communes.

conditionné à cette disponibilité dont le jeune doit faire, deux fois, la preuve avant de pouvoir accéder à cette branche de la sécurité sociale. Cela signifie que le stage peut être prolongé au delà de l'année (par tranche de six mois) et surtout qu'il est possible de ne plus pouvoir accéder aux allocations...

Last but not least, la dernière dimension des décisions de la coalition fédérale concerne le contrôle de la disponibilité, mesure emblématique de l'État social actif¹. Ici, le pouvoir fait couler, au goutte à goutte, un bain de sang social depuis 2004. Le dispositif a été élargi aux chômeurs entre 50 et 54 ans, aux travailleur(r)(se)s à temps partiel bénéficiant d'un complément « chômage », à ceux qui se sont vu reconnaître par la médecine du travail de l'ONem une inaptitude au travail de plus de 33%... Ces derniers sont priés de chercher un travail adapté à leur handicap. Comme par exemple, un travail... « sans stress »². Selon la fédération

des CPAS de l'Union des villes et des communes de Wallonie³, cette mécanique broie surtout « ceux qui ont un niveau scolaire de base relativement faible (...). Ils arrivent (au CPAS) dans un état de déprime et souffrent sans qu'ils n'aient compris ce qui leur était arrivé ». Maltraitance ? « A l'inverse, les personnes qui ont un bon niveau scolaire et de bonnes capacités intellectuelles ont une bonne représentation de leur environnement et des règles qui y sont appliquées arrivent, jusqu'à présent, à limiter les sanctions ». Élitisme, discrimination ?

En moins de dix ans, 152.000 sanctions ont été infligées à ceux qui sont trop petits pour être retenus dans les mailles du filet. Et le rythme de cette « épuration » s'intensifie puisque le nombre des sanctions pour les six premiers mois de l'année 2013 est en progression de 18% par rapport à 2012⁴. Dans la minutieuse comptabilité de cette horreur au quotidien qui produit peur et anxiété, nous apprenons qu'il y a, dans

	Revenu d'intégration	« Art. 30 » 3e période (fortaits)	« Art. 36 »
Chef de ménage	1.089,82 €	1.134,90 €	1.105,78 €
Isolé	817,36 €	953,16 €	817,96 €
Cohabitant	544,91 €	503,62 € ^a	425,36 € (453,44 € pour les cohabitants privilégiés) ^b

a. Le revenu d'insertion pour les cohabitants correspond à la moitié de celui de chef de ménage et peut être octroyé à chacun des deux cohabitants émargeant au CPAS.

b. Un cohabitant « privilégié » est un cohabitant avec... un autre chômeur.

Pourquoi tant de haine ?

Le troisième volet concerne les jeunes qui ont terminé leurs études. Le stage d'attente (renommé stage d'insertion) avant d'obtenir une première allocation est porté de 9 à 12 mois. Au cours de cette période, ils devront satisfaire à deux contrôles mesurant leur disponibilité sur le marché de l'emploi. Rappelons qu'ils ne bénéficient d'aucun revenu (sinon les allocations familiales durant douze mois après le mois d'août de l'année de la fin de leurs études... s'ils ont moins de 25 ans) !

Le droit à des allocations de chômage, à venir, est donc dorénavant

1. Il s'agit d'un concept dégradé de l'État social construit au lendemain de la dernière guerre. Il met en exergue la responsabilisation individuelle du bénéficiaire de la sécurité sociale. Cette dernière n'étant plus présentée comme une assurance collective contre les risques de la vie. L'image de ses bénéficiaires est construite autour d'une présumée responsabilité à l'égard de leur propre situation. Il n'y a plus de victimes de situations économiques mais des individus contraints d'adopter des comportements « actifs ». « On ne demande pas aux chômeurs de trouver un emploi, on leur demande d'en chercher. » Même si l'on sait qu'il n'y en a pas...

2. Ceci ne relève pas de l'imagination mais bien d'une notification d'un Bureau de l'ONem à destination du FOREM !

la population de l'ONem, deux citoyens qui ont eu à subir... pas moins de 11 entretiens visant à vérifier leur « disponibilité ». Et 6.937 autres... pas moins de 6 entretiens ! Après combien d(e) (é)preuves, les responsables qui ont en charge la défense de l'État social actif considèrent-ils qu'un chômeur a manifesté une évidente disponibilité, une

3. CHERENTI Ricardo, Les sanctions ONem : le coût pour les CPAS, étude 2013.

4. Document interne de l'Onem, Activation du comportement de recherche d'emploi, Exécution de l'accord de coopération, Situation au 30 juin 2013, Compte rendu des activités (Art.22 de l'accord de coopération du 30.04.2004). Le nombre de sanctions en juin 2013 était de 14.008 pour 23.759 en 2012. Il y avait 3.117 exclusions pour 2012 et 1.714 pour les six premiers mois de 2013.

disposition considérée comme définitive à vouloir s'insérer sur le marché de l'emploi ? La réglementation ne le prévoit pas. Harcèlement ? Les récits de vie qui remontent à la surface des permanences « *chômage* » dans les organismes de paiements, comme des bulles de gaz, témoignent d'une atmosphère de plus en plus viciée et asphyxiante dans ce champ social.

Témoignage d'un responsable de bureau de chômage :

« - Je viens de recevoir une gamine de moins de vingt ans. Elle est inscrite depuis à peine un an. Son compagnon est déjà au CPAS parce qu'il n'a pas terminé les secondaires inférieures. Elle avait été suspendue pour 4 mois. Elle est en état de peur-panique à l'idée de se représenter à l'ONEm. Elle vient d'être exclue définitivement parce qu'elle n'y est pas allée voici plusieurs semaines. Elle avait pourtant une bonne raison. Elle était hospitalisée pour une... tentative de suicide. On a vérifié, avec l'office de droit social, on ne sait plus rien faire pour elle... Il y a un gosse de moins d'un an dans ce dossier... »

Sur le front de cette guerre civile administrative, il faut avoir le cœur bien accroché et le cuir endurci !

Les « *demandeurs d'emploi* » qui ne parviennent pas à convaincre les « *facilitateurs* » de leur bonne volonté à s'intégrer sur un marché de l'emploi qui ne les attend pas, se voient « *proposer* » un « *contrat* ». Il décrit par le menu les démarches que l'Office attend d'eux. Il n'est pas possible de le refuser sans perdre le droit aux allocations. Les exigences qu'il contient sont « *cumulables* » avec celles, différentes, du « *plan d'action* » signé au FOREM celui-là. Voire avec celles d'un « *contrat d'insertion* » passé avec le CPAS pour obtenir de l'aide en cas de sanction de l'ONEm par exemple... Dans ce parcours d'exclusion, il n'y a qu'une chose qui ne sera pas proposé à ces travailleurs : un contrat de travail.

Épuration dans l'«armée de réserve des travailleurs»

Daniel Richard,
Secrétaire régional interprofessionnel, FGTB Verviers et Communauté germanophone

Le gouvernement belge a offert aux organisations internationales ce qu'elles attendaient de lui en matière de chômage. Les «marchés» sont contents. D'une part, transformation d'un régime d'allocations basses mais illimitées en un régime d'indemnités plus basses encore qui, progressivement, s'alignent sur le niveau de l'aide sociale (le revenu d'insertion). C'était l'objectif de l'accélération de la dégressivité. D'autre part, création d'un régime de «fin de droit» pour près de 60.000 chômeurs dès janvier 2015 et...

Les mesures gouvernementales vont en outre épurer le chômage en excluant les plus faibles, les moins formés, les moins «compétitifs» sur le marché de l'emploi. Le but est ici d'améliorer l'efficacité de la contrainte sur les salaires. La réforme ne vise pas à régler le problème du manque d'emploi. Au contraire... Par ailleurs, elle n'aura qu'un impact cosmétique sur les économies à réaliser au nom de la résorption du déficit public.

Ces mesures accélèrent la patiente destruction des solidarités à la base du fonctionnement de la sécurité sociale : communautarisation/régionalisation des allocations familiales, d'une partie des soins de santé, réforme des fins de carrières, destruction des mécanismes d'assimilation des années non travaillées dans le calcul des pensions... Ce ne sont que quelques exemples du minutieux minage de la «Cathédrale du mouvement ouvrière»¹.

Dans une société qui se représente comme une démocratie de citoyens

1. L'expression est attribuée à François Janssens, président de la FGTB de 1977 à 1989.

égaux², la production économique dans un «capitalisme de basse pression salariale³» pose un problème sérieux de simple compatibilité avec les «valeurs générales» structurant le champ politique. Le modèle «classique» de l'entreprise n'est pas construit sur un principe d'«un homme, une voix» mais plus sûrement sur celui de la subordination où «qui paie décide» c'est-à-dire un schéma plus proche d'«un euro, une voix»...

Ce type d'organisation de l'économie de marché au départ du modèle entrepreneurial quand il est appliqué au système politique s'exprime dans des exemples de régimes oligarchiques ou fascistes que l'Histoire n'a pas rendus populaires.

2. Le sociologue français Robert Castel parle de «société de semblables»: «Un type de formation sociale au sein de laquelle nul n'est exclus parce que chacun dispose des ressources et des droits nécessaires pour entretenir des relations d'interdépendance (et pas seulement de dépendance) avec tous. C'est une définition possible de la citoyenneté sociale. C'est aussi une formulation de ce qu'en terme politique on nomme une démocratie.» In, CASTEL Robert, *L'insécurité sociale. Qu'est-ce qu'être protégé?*, La République des idées, Seuil, 2003, p. 87.

3. LORDON Frederic, *La crise de trop. Reconstruction d'un monde failli*, Fayard, 2009, p.30. *Jusqu'à quand? Pour en finir avec les crises financières, Raisons d'agir éditions, 2008. L'auteur propose d'articuler trois ressorts pour comprendre cette phase contemporaine du capitalisme:*
- Un régime de commerce fondé sur une concurrence globale non faussée inspirée par un libre-échange maximal (et donc une totale liberté de délocaliser les outils de la production);
- Une organisation des entreprises centrées sur les intérêts et le pouvoir des actionnaires qui disposent des plus grandes marges de manœuvre pour organiser la contrainte sur les acteurs de la production, les travailleurs;
- L'effacement de la régulation économique par les États au profit des marchés financiers (les banques, les fonds de pensions et spéculatifs...).

Le principe du «contrat de travail» a permis de résorber, pour partie, cette contradiction interne du couple «démocratie politique – économie de marché». Contre rémunération, le travailleur négocie sa force de travail et/ou son temps mis à disposition d'un employeur dans le cadre d'une relation de subordination, finalement consentie. Le contrat individuel en fixe les règles qui ne peuvent déroger aux conventions négociées collectivement voire à la législation du travail promulguée par les détenteurs légitimes de la représentation démocratique.

Dès lors que l'accès au travail est lui-même régi par les normes d'un «marché de l'emploi», il faut évaluer la manière dont un chômage devenu «massif» pèse sur les conditions même de la négociation de ce contrat.

La crise de 2008 et le développement de réponses essentiellement «austéritaires» (compression des dépenses publiques, blocage des salaires, coupes sombres dans la sécurité sociale...) ont conduit, partout en Europe, à un approfondissement du chômage. «... Tandis que l'Amérique se remettait au moins partiellement de la crise financière, l'Europe a plongé plus profondément encore dans la dépression, la cadence de ce déclin s'intensifie même au cours de l'année 2012»⁴, souligne Paul Krugman. L'économiste américain⁵ précise que l'erreur stratégique abondamment dénoncée a eu pour conséquence une accélération de la dégradation des conditions générales de travail... et de rémunération. Ce mouvement est entamé depuis plusieurs décennies déjà : il crée

4. KRUGMAN Paul, *Sortez-nous de cette crise... maintenant*, Champ actuel, réédition 2012, page XIV.

5. Prix 2008 de la Banque royale de Suède en sciences économiques en mémoire d'Alfred Nobel.

un contexte dans lequel l'existence d'un volume croissant de main-d'œuvre inoccupée mais indemnisée par la sécurité sociale finit par poser des problèmes de gestion du... «marché de l'emploi» plus aigus que ceux du financement même de la sécu.

Paradoxalement, l'emploi (plus que le travail) est devenu un élément d'intégration sociale grâce au revenu qu'il procure mais surtout par le statut qu'il confère alors que la culture dominante - celle des classes qui dominent - a forgé et entretient une représentation détestable du «producteur sans contrat» (n'est travailleur que qui en tire un revenu) à travers ses instruments idéologiques, jadis la religion, aujourd'hui les médias, l'école...

Or, sur un marché d'offres et de demandes, l'attrait du travail en tant que phénomène social structuré par un cadre de «temps contraint» s'amenuise dès lors que croît la pénibilité et fond la rémunération, d'une part, et que, d'autre part, s'amenuise l'écart avec le revenu de remplacement de ceux qui se retrouvent en... «temps libre». Un marché surdéterminé par la rémunération actionnariale qui dicte l'organisation de la production dans les entreprises s'accommode mal de ce déséquilibre. Les pouvoirs publics sont donc amenés à intervenir pour restaurer de meilleures conditions d'une pression... sur les salaires qui permette de dégager les marges nécessaires à gaver les revenus du capital.

Deux voies sont possibles : réduire le «piège à l'emploi» (ou «au chômage») en réduisant drastiquement la valeur de l'allocation de chômage ou rendre plus inconfortable le «temps libre» (celui du pensionné, du chômeur, du «travailleur inactif») en le transformant peu ou prou en «temps contraint». Pourquoi choisir ? La réforme du chômage décidée par le gouvernement laboure les deux terrains.

La dégressivité des allocations de chômage ramène - après quatre années au maximum - l'indemnisation à un niveau forfaitaire proche du revenu d'insertion. L'extension et l'accentuation du contrôle de la disponibilité «actif» un plus grand nombre de demandeurs d'emploi.

Le souci de contraindre toujours plus le «temps libre» des allocataires sociaux s'exprime en dehors de la réforme du chômage dans le discours sur le vieillissement de la population, par exemple. Le retardement de l'âge de départ à la pension est ainsi parfois justifié par l'allongement de l'espérance de vie. Il n'y a pourtant pas de relation étroite entre ces phénomènes dès lors que le financement des retraites reste organisé dans un système «par répartition» plutôt que «par capitalisation».

Cette question dépend de manière bien plus déterminante de la capacité de la société à produire de la richesse d'une part, et de la partager correctement, d'autre part, que de l'âge du capitaine ou... de la retraite. «Comment peut-il manquer aujourd'hui de l'argent pour maintenir et prolonger ces conquêtes sociales, alors que la production de richesses a considérablement augmenté depuis la Libération, période où l'Europe était ruinée ? Les responsables politiques, économiques, intellectuels et l'ensemble de la société ne doivent pas démissionner, ni se laisser impressionner par l'actuelle dictature des marchés financiers qui menace la démocratie et la paix», soulignaient en mars 2004 neuf vétérans¹ des mouvements de Résistance et des forces combattantes de la France libre.

Aujourd'hui, cette volonté de conditionner des ressources à une disponibilité particulière concerne aussi des... actifs. Dans le cadre de l'harmonisation des statuts ouvriers et employés, par exemple, il est prévu, au-delà d'un temps de préavis déterminé, un «outplacement» obligatoire. Comment, par ailleurs, analyser autrement la compensation de la suppression du jour de carence pour les ouvriers qui a pris la forme d'un projet qui imposerait aux malades d'être disponibles 4 heures par jour pour la visite du médecin conseil ?

1. AUBRAC Lucie, AUBRAC Raymond, BARTOLI Henri, CORDIER Daniel, DECHARTRE Philippe, GUINGOUIN Georges, HESSEL Stéphane, KRIEGL-VALRIMONT Maurice, LONDON Lise, SEGUY Georges, TILLION Germaine, VERNANT Jean-Pierre, VOUTEY Maurice, *L'appel des Résistants ; Créer, c'est Résister. Résister, c'est créer. Mars 2004.*

Attaquer les chômeurs, pas le chômage !

Alors qu'un discours culpabilisateur à l'égard des chômeurs (et autres producteurs sans contrat de travail) se déploie, s'enracine et se renforce jusque dans les rangs des personnes stigmatisées elles-mêmes, il n'est pas inutile, sans doute, de souligner pourquoi les mesures contenues dans l'accord de gouvernement du 1er décembre 2011 ne visent en aucune manière à trouver une solution au problème du chômage.

Les travaux de l'économiste français Michel Husson² ont révélé une corrélation forte entre un indice de financiarisation des entreprises non-financières³ et le taux de chômage dans l'Union européenne. Laurent Cordonnier⁴, économiste à l'Université de Lille, souligne avec enthousiasme l'importance de cette contribution à l'occasion d'une intervention au premier colloque de l'Association française d'économie politique⁵.

Le taux de financiarisation donne la mesure d'une ligne grossière des profits qui ne sont pas réinvestis. «C'est, en quelque sorte, explique Cordonnier, le traqueur du régime d'accumulation financiarisée qui a voulu promouvoir le profit sans l'accumulation. Ce graphique montre une corrélation saisissante entre la financiarisation et le chômage. A ma connaissance, on n'a jamais pu observer un tango aussi serré, et peut-être aussi indécent, entre deux phénomènes économiques qu'on es-

2. HUSSON Michel, *Un pur capitalisme, Cahiers libres, Éditions Page deux, 2008.*

Voir également son site qui est une mine pour ceux que le rapport entre travail et capital dans l'économie intéresse : <http://hussonet.free.fr>.

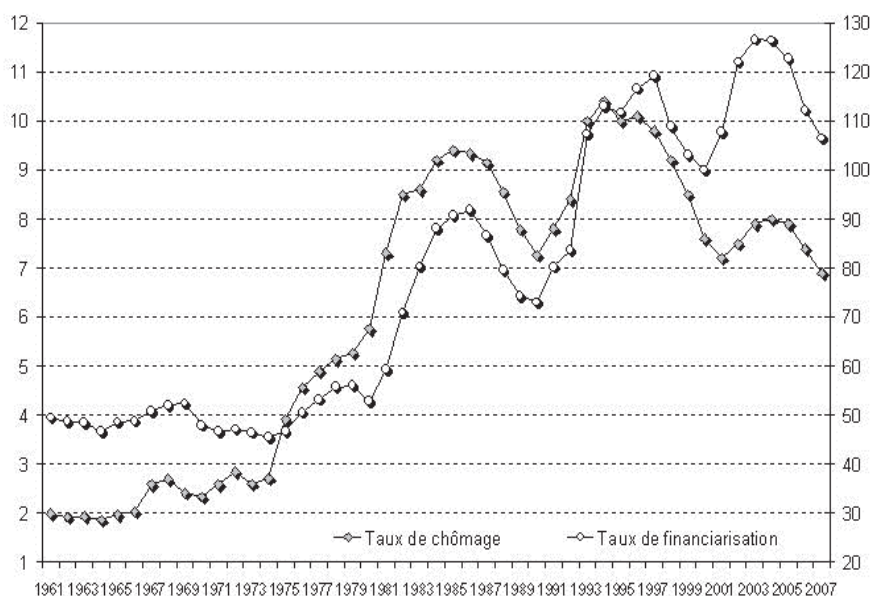
3. Cet indice est construit sur la différence entre l'excédent brut d'exploitation et la formation brute de capital fixe.

4. CORDONNIER Laurent, *Pas de pitié pour les gueux. Sur les théories économiques du chômage, Raisons d'agir édition, 2000.*

L'économie des Toambapiks. Une fable qui n'a rien d'une fiction, Raisons d'agir édition, 2010.

5. Voir cette intervention à l'Association française d'économie politique dont le premier colloque s'est tenu à Lille en 2010 sur le site : <http://www.assoeconomiepolitique.org/spip.php?article420>.

Financiarisation et chômage dans l'Union européenne 1961-2007



saie de mettre en corrélation... Et pour en inférer une sérieuse causalité de l'un sur l'autre, de la financiarisation de l'économie au chômage, on a quand même derrière nous deux siècles d'une solide tradition qui explique que lorsque les revenus chôment entre les mains de leurs détenteurs, ils sont improductifs voire néfastes. Cette longue tradition va de Quesnay à Maltus, à Marx en passant par Keynes...».

«Ce graphique de Michel Husson est sans doute une des choses les plus importantes à montrer en macro-économie, depuis les 25 dernières années», souligne encore Laurent Cordonnier.

Nous nous limiterons ici à cette contribution pour fonder une réponse définitive à la question posée plus haut. Il semble rigoureusement évident que les arrêtés¹ structurant la réforme du chômage ne règlent d'aucune manière le problème créé par les «ressources non investies (qui) ont été, dans un premier temps, consacrées au désendettement des entreprises, puis à une forte et régulière augmentation de la

part des dividendes»². Plus loin, nous tenterons de vérifier si, au contraire, la réforme ne risque pas, a contrario, d'accentuer cette financiarisation... et donc le chômage.

Jusqu'à preuve du contraire, ce n'est donc pas au chômage que s'attaque le gouvernement mais bien aux chômeurs !

Aucune économie en vue

Le fait-il au nom d'une impérieuse nécessité de contraindre les budgets de la sécurité sociale ? L'hypothèse est difficile à soutenir. Le budget total des allocations versées par l'Onem se monte à quelque 7 milliards €³ alors que les réductions de cotisations sociales et les cadeaux fiscaux ont atteint en 2012 un niveau de... 10,8 milliard €⁴ (pour 1,3 milliards seulement en 1996).

2. SAVAGE Réginald et HUSSON Michel, *Salaires et compétitivité, pour un vrai débat, Les petits dossiers de l'autre économie, éditions Couleur livres ASBL, Econosphères, Gresea, 2013.*

3. ONEM, *Chiffres clés par BR, régions et pays*, http://www.rva.be/D_documentation/Jaerverslag/Chiffres_Cles/2012/Land_FR.pdf.

4. CONSEIL CENTRAL DE L'ECONOMIE, *Rapport technique, Annexe, CCE 2013-0398, p. 94.* http://www.ccecrb.fgov.be/txt/fr/annexe_fr.pdf.

La FGTB wallonne a montré que l'économie brute de l'hécatombe sociale qui se profile pour 2015 peut se chiffrer à quelque 460 millions. Seuls les isolés et les chefs de ménage auront un droit quasi automatique au revenu d'intégration. L'économie nette doit dès lors être réduite à moins de 150 millions ; il faut encore en retrancher les recettes de TVA correspondant à une consommation totale des allocations (compte tenu de la faiblesse de ces revenus, il n'y a sans doute pas d'épargne...), soit une «belle» économie de... 125 millions. Qui ne tient compte ni des montants que les CPAS pourraient verser sous forme d'aide sociale (chèque mazout, colis alimentaires...) en compensation des pertes de revenus, ni des frais de personnel occasionnés par un évident accroissement du travail.

La casse sociale qu'organise l'exclusion des chômeurs inscrits sur la base de leurs études ne sera pas neutre sur le plan du genre. Peu d'informations sont malheureusement disponibles à ce sujet.

La FGTB de Verviers et Communauté germanophone, au départ de la base de données de son organisme de paiement, a pu montrer que sur 1.432 exclus en puissance, deux tiers sont des femmes.

Plus inquiétant encore: plus de 8 chefs de ménage sur 10 seraient mères d'une famille monoparentale. La pauvreté à venir, se conjuguera ainsi au féminin, d'autant qu'elles sont 61% des cohabitantes, une catégorie qui risque de n'avoir pas droit au revenu d'insertion.

Discrets pouvoirs spéciaux

Dans le cadre d'une tentative d'approche de la question des rapports entre démocratie et «marché de l'emploi», il n'est pas anodin de souligner d'abord que la mise en œuvre des décisions formalisées dans l'accord de gouvernement s'est faite par arrêtés ministériels et royaux.

En réalité, toute la législation du chômage est construite en dehors du Parlement. La question de sa légitimité n'est donc pas secondaire.

1. Il s'agit des arrêtés ministériels du 28 décembre 2011 et de l'arrêté royal du 23 juillet 2012 notamment.

Dans un article consacré aux «Aspects institutionnels de la réglementation du chômage»¹, Simon Palate, avocat au Barreau de Namur et assistant à la Faculté de droit de l'UCL, souligne: «La réglementation du chômage souffre d'un défaut de légitimité. C'est ce qui ressort de la crise de l'État social dans lequel elle s'est construite et de la transformation qu'il est amené, vraisemblablement, à poursuivre, dans une logique d'individualisation et de contractualisation qui semble être exacerbée par le débat relatif à la réforme de l'État.» Le juriste argumente, par ailleurs, sur la base d'une jurisprudence constante du Conseil d'État, qu'en cette matière, «l'abandon au pouvoir exécutif de l'ensemble des règles définissant les conditions dans lesquelles les allocations de chômage sont perçues, conservées, supprimées et récupérées s'inscrit dans une véritable dénaturation des règles régissant la délégation de pouvoir.»

Le chômeur ne semble donc pas être un sujet de droit «digne» d'être pris en considération par les représentants de la Nation. Il est l'objet de «pouvoirs spéciaux» permanents. La voie choisie pour légiférer permet ainsi d'éviter un débat public sur les conséquences des mesures décidées. Les questions posées par l'un ou l'autre parlementaire² ne permettent pas de forger une argumentation globale susceptible d'éclairer les motivations de la politique menée. Dans ces conditions, les déclarations aux médias constituent une maigre source qui ne peut être écartée.

En juin 2012, le Premier ministre répondait courroucé aux questions de journalistes d'un quotidien de référence³: «Je ne conteste pas que c'est difficile, mais globalement, on ne peut pas dire qu'on a touché à quelque catégorie sociale. Et

1. In *La réglementation du chômage : vingt ans d'application de l'arrêté royal du 25 novembre 1991, sous la direction scientifique de Jean-François Neven et Steve Gilson, Kluwer Belgium, 2011.*

2. On soulignera à ce propos le travail de Zoé Genot qui se distingue par son intérêt pour la matière et sa maîtrise du sujet : www.zoegenot.be.

3. LE SOIR, La colère de Di Rupo. Elio Di Rupo morigène « tous ces défaitistes », propos recueillis par David Coppi et Véronique Lamquin, 6 juin 2012.

puis... (Elio di Rupo élève la voix). Pour garder ce pays dans la solidarité, il faut bien écouter et tenir compte de la majorité au parlement, dans la population ! On mesure alors que les partis flamands et francophones du gouvernement ont fait des compromis raisonnables et soutenables. La critique unilatérale, comme si c'était un pays in abstracto, ne fait qu'accroître les difficultés entre le nord et le sud ! Il faut tenir compte du contexte national particulier ! Et j'affirme que l'effort produit par le gouvernement doit être soutenu ! Soutenu par tout qui veut garder l'unité du pays. C'est là que cela ne va pas. A force de critiquer unilatéralement, de dire que des mesures pourtant soutenables relèvent de l'inacceptable, on la met à mal. (...) Nous agissons pour tout le monde, les gens au chômage et ceux qui travaillent, les jeunes... Un gouvernement s'occupe de toute la société. Et on essaye de trouver une solution de cohésion sociale ; c'est notre responsabilité!»

Au moment où il manifestait ainsi cette colère, notamment à l'égard de la FGTB wallonne, mesurait-il que 30 mois plus tard, 55.000 chômeurs dont 35.000 Wallons, seront sacrifiés sur l'autel de «l'unité du pays» ? Si oui, n'est-ce pas grave ? Si non, n'est-ce pas pire ?

Comment concilier la perspective d'une perte de pouvoir d'achat pour certains demandeurs d'emploi de 12 à 17% avec une approche de «cohésion sociale» ? Quelle autre catégorie sociale paye aussi lourdement la facture de la crise?

Du traitement de choc et de sa stratégie

S'il est entendu que l'objectif de la manœuvre ne pouvait pas être la réduction du chômage et s'il est difficilement soutenable qu'une majorité du parlement ait souhaité la catastrophe qui se prépare et même qu'une majorité de la population puisse -comme le laisse pourtant entendre le Premier ministre- y aspirer et cela en pleine connaissance de cause, alors il faut chercher les motivations réelles au rayon des arguments plus difficilement défendables pour expliquer pourquoi le gouvernement a choisi de réformer le marché

de l'emploi au départ du droit du (et... au) chômage.

Le traitement de choc⁴ appliqué aux chômeurs a été précédé par un marquage idéologique en profondeur de l'opinion où les effets de la crise financière ont été recyclés utilement. Les sociétés humaines n'acceptent pas la maltraitance de semblables sans être préparées par une patiente dégradation de l'image des futures victimes.

La propagande néolibérale a organisé une stigmatisation globale des chômeurs par la société toute entière. Elle a permis la définition de remèdes de cheval applicables à ces citoyens déclassés ; ces décisions modifient profondément le fonctionnement même du « marché de l'emploi ». C'est d'ailleurs un objectif poursuivi⁵.

De quelles manières ?

Les conditions de travail et de rémunération sont soumises à une pression par l'activation de «l'armée de réserve des travailleurs», selon l'expression de Karl Marx qui en a conceptualisé l'influence. Cette théorie se trouve réactualisée dans un rapport de 2004 du Conseil supérieur

4. La journaliste Naomi Klein a mis en évidence les ressorts «d'une stratégie appliquée aux individus ou aux sociétés, qui leur font perdre le sens de la réalité qui se produit en les prenant pour objet» In, KLEIN Naomi, *Stratégie du choc. La montée d'un capitalisme du désastre*, Lemeac/Actes Sud, 2008, p. 15 : « Dans un de ses essais les plus influents, Friedman définit le remède universel que propose le capitalisme moderne et énonce ce que j'en suis venue à considérer comme la «stratégie du choc». «Seule une crise -réelle ou supposée- peut produire des changements, fait-il observer. Lorsqu'elle se produit, les mesures à prendre dépendent des idées alors en vigueur. Telle est, me semble-t-il, notre véritable fonction : trouver des solutions de rechange aux politiques existantes et les entretenir jusqu'à ce que des notions politiquement impossibles deviennent politiquement inévitables. » En prévision des désastres, certains stockent les boîtes de conserve et les bouteilles d'eau ; les disciples de Friedman, eux, stockent des idées relatives au libre marché.»

5. Voir l'Accord de gouvernement. http://premier.fgov.be/sites/all/themes/custom/tcustom/Files/Accord_de_Gouvernement_1er_decembre_2011.pdf.

de l'emploi. Il indiquait : «L'existence d'une main-d'œuvre compétente et en nombre suffisant est (...) nécessaire pour éviter qu'apparaissent des tensions salariales qui, en se répercutant sur le coût du travail, fragiliseraient la position compétitive des entreprises opérant en Belgique et provoqueraient des délocalisations. A cet égard, il importe d'ailleurs que la participation se traduise par un volume de main-d'œuvre effectivement disponible plus important»¹.

Les «monétaristes» de l'école de Chicago avaient également formalisé la «nécessité» du chômage pour faire pression sur les salaires, pour contenir les prix et éviter... l'inflation. L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) calcule ainsi, dans une certaine discrétion, le taux de chômage nécessaire en dessous duquel tout accroissement de l'emploi supérieur à celui de la population active induirait une accélération de l'inflation². Nous sommes ici dans des sphères feutrées, très éloignées des discours culpabilisateurs sur les chômeurs comme des stéréotypes qui y sont liés mais où l'utilité marginale décroissante du chômage est... conceptualisée ?

Soulignons toute l'importance de disposer d'une réserve de main-d'œuvre, certes «quantitativement» suffisante, mais également «qualitativement» compétente. Les études de la Fédération des CPAS de l'Union des villes et des communes de Wallonie soulignent combien les populations versées dans l'aide sociale par les exclusions de l'Onem -consécutives au contrôle de la disponibilité des chômeurs- sont les plus éloignées de l'emploi. Ces politiques d'activation ont donc, à l'évidence, un «effet d'épuration» de la main-d'œuvre disponible dans le chômage même.

La réforme s'inspire de la même philosophie ; elle va donc orienter vers les Centres publics d'aide sociale les moins

1. Cité par RICHARD Daniel, *Le NAIRU, le prépensionné et quelques fables contemporaines, Cahiers marxistes*, 2005. (<http://www.emploi.belgique.be/publicationDefault.aspx?id=9080>, page 10)

2. Ce indice est le NAIRU pour «non-accelerating inflation rate of unemployment», en français, *taux de chômage non accélérateur de l'inflation (sic)*.

«adaptés» (qui seront présentés comme les moins «disponibles») en reliftant, au passage, les statistiques. Cette stratégie va également désencombrer les couloirs de l'insertion socioprofessionnelle. La compétition sur ce marché pourra alors s'exprimer sans concurrence faussée et avec plus de transparence. Les travailleurs sans emploi auront ainsi été traités comme de vulgaires marchandises sur un marché libéralisé des biens.

En Espagne, le gouvernement parle de «dévaluation interne»³ pour qualifier ce processus qu'il justifie par le besoin de compétitivité : «Auparavant, à chaque fois qu'il y avait un déséquilibre, il était toujours réglé en dévaluant la peseta, raconte Ignacio de la Torre, du cabinet de conseil Arcano. Maintenant, comme on ne peut plus dévaluer la devise, la seule manière de rééquilibrer l'économie est de dévaluer les salaires». De ce point de vue, la réforme du chômage s'inscrirait chez nous comme adjuvant au «gel des salaires» décidé lui aussi par arrêté royal pour se prémunir des mêmes maux rongant la compétitivité non pas seulement de nos entreprises mais de notre économie, comme si l'État était devenu une SA.

Cette stratégie qui tire une harmonisation sociale vers le plus bas niveau imaginable conduira, dans la plupart des entreprises, à augmenter les marges disponibles pour les revenus de capitaux. En effet, les moyens économisés par le blocage des rémunérations du travail ne seront pas réinvestis dans un contexte déprimé par une consommation stagnante (causée par le blocage salarial et la baisse des revenus de remplacement). Les profits iront donc alimenter cette part non réinvestie que Michel Husson définissait précisément comme le taux de financiarisation... étroitement corrélé, au sein de l'Union européenne, au taux de chômage!

Fameux cercle vicieux qui réduit à un niveau de vulgate libérale la rhétorique

3. LA TRIBUNE, *En Espagne, le chômage massif fait chuter les salaires*, <http://www.latribune.fr/actualites/economie/union-europeenne/20131123trib000797377/en-espagne-le-chomage-massif-fait-chuter-les-salaires.html>.

de la stigmatisation sociale des chômeurs mais qui nous replonge dans des logiques de lutte de classes et qui nous promet un avenir potentiellement explosif.

L'indemnisation du chômage a été inventée par les travailleurs pour se protéger des risques liés à la perte d'un revenu consécutif à une perte d'emploi. Dans une approche de solidarité, cette assurance collective permettait aussi de limiter les effets d'un «dumping social» interne et permettait aux chômeurs de négocier les conditions d'un nouveau «contrat de travail» dans une autre relation que celle de l'indigent qui quémande une faveur à celui qui loue des forces de travail. La perspective dans laquelle s'inscrit la réforme du gouvernement est ainsi celle d'une déconstruction de ce rapport de forces qui était une avancée civilisatrice de la société parce qu'elle ouvrait la perspective d'une démocratie. Dans la foulée des réductions de cotisations sociales octroyées aux entreprises avec une générosité qui ne connaît pas la crise au nom de la réduction d'un «handicap salarial», le traitement du chômage a bien pour objet de réduire les «coûts salariaux» sur le marché de l'emploi en contenant une évolution des salaires nuisible aux intérêts actionnaires.

Or, selon une étude de l'Institut Émile Vandervelde⁴, les niveaux des salaires ne deviennent véritablement une question centrale que pour les secteurs exportateurs. Pour les autres secteurs qui relèvent de la consommation intérieure, c'est préférentiellement le revenu disponible des ménages et la propension à consommer qui constituent les points d'attention premiers. Dans ce cadre, la progression des salaires constitue donc un élément positif de soutien. Or, la moitié de notre activité économique est liée à la consommation intérieure, qu'elle soit l'œuvre de particuliers, des pouvoirs publics, voire d'autres entreprises, et c'est sa faiblesse – et non les exportations – qui est responsable de la faible croissance actuelle» et ce, sans compter que les salaires ne sont qu'un des

4. DUBOIS Olivier, *État de la question. Compétitivité, demande intérieure et marché de l'emploi : un diagnostic en vue d'une politique de prospérité partagée*, IEV, octobre 2013.

nombreux éléments constitutifs de la compétitivité des entreprises.

tenu des enjeux démocratiques, sociaux et économiques, ceci relève néanmoins de l'anecdote.

Rue de la loi, le PS semble sourd à ce qui se dit au Boulevard de l'Empereur, dans ses propres services d'études. Compte

Tranches de vies... incomplètes

Les mots comptent. Ils révèlent. Ils pèsent.

« Je ne serai entière que lorsque j'aurai un travail ». Une jeune femme, voilée, s'exprime ainsi à la fin d'une formation socioprofessionnelle. Calmement et sûre d'elle. Son expression en dit long sur une souffrance, celle d'un chômage qui est une atteinte à son intégrité.

L'enseigne Décathlon recrute 45 vendeurs à Verviers. Elle a reçu... plus de 800 candidatures : 755 amputés de la vie active en perspective !

« L'info va apporter de l'eau au moulin » d'un responsable syndical local « dont le credo est qu'il n'y a pas assez de jobs disponibles pour les demandeurs d'emploi de la région » souligne La Meuse Verviers (26 juin 2013). Credo ? Y aurait-il une autre explication rationnelle et crédible au manque d'emploi que l'absence de jobs ?

Des intellos théorisent. Des politiques enfument. Leur impuissance et l'incapacité de s'en satisfaire conduisent, dirait-on, à accabler des victimes progressivement transformées en responsables de leur sort puis, la pente étant glissante, en coupables à sanctionner. De nouveaux mots sont produits dans les usines de la pensée magique. On parle, par exemple, de « mismatch » sur le marché de l'emploi pour dire que la demande ne rencontre pas l'offre. Jamais l'inverse ! La pression sur les « chercheurs » d'emploi ne faiblit pas. Le travail est devenu un produit de l'économie libérale. Son allocation sociale dépend ainsi, et sans contestation possible, de lois du capitalisme. Notre intégrité humaine dépend donc de la coïncidence flexible de deux courbes divergentes.

La machine à broyer, le système de domination, l'usine à ex-clure, invente, crée et construit sans relâche de nouveaux leurres pour rhabiller la réalité, la tordre, la forcer. Le chômage est massif mais, nous martèle-t-on, il y a des fonctions critiques et des métiers en pénurie.

La mission régionale pour l'emploi de Verviers recrute un comptable, une de ces professions très recherchées dans la foule des producteurs inactifs. Il y aura pourtant 45 candidats... Une offre, 45 demandes ! La vraie vie divorce de la théorie.

Les radotages médiatiques répétés mille fois, comme un mensonge ou une rumeur infondée, ont les mêmes conséquences qu'une vérité. Ils ne modifient pas la réalité, seulement sa perception.

Nos vessies nous sont alors présentées comme des lanternes. La lecture des systèmes réglementaires se transforme en fonction de l'image construite des causes de la... réalité.

Le « chômage » a été inventé comme une assurance solidaire par les travailleurs eux-mêmes pour se protéger du risque de la perte d'un emploi habituellement précaire dans l'ordre capitaliste des choses. Les producteurs ont décidé de mutualiser une part de leur salaire pour organiser cette protection collective. Le temps passant, ils ont fini par en oublier l'origine, en ont confié la destinée aux pouvoirs publics pour s'en voir aujourd'hui totalement dépossédé. La qualification de ce crime par un tribunal du peuple pourrait louvoyer entre le hold-up, l'abus de biens sociaux ou le détournement d'actifs.

L'assurance solidaire s'est ainsi muée en système réglementaire susceptible de présenter des failles dont certains agents sont accusés d'abuser. Cet opportunisme porte un joli nom : l'aléa moral. Pour un producteur sans contrat de travail, il consiste, aujourd'hui et par exemple, à refuser, s'il est correctement indemnisé au chômage, les mauvais boulots mal rémunérés. Il peut consister aussi « à se laisser bercer d'insouciance dans le « hamac » de la sécu sans être actif dans la recherche d'emplois »... inexistantes.

Pour une banque, l'aléa moral consiste à prendre des risques plus grands parce qu'elle sait que sa taille, son importance, ses relations l'empêcheront de sombrer en cas de faillite. Avant, pendant et après la crise financière de 2008, les institutions financières savaient qu'elles réalisaient des opérations dangereuses. Leurs rôles, leurs monopoles et l'incapacité collective à imaginer un service public bancaire ont permis aux bandits qui les dirigent de n'être pas pleinement responsables des conséquences de leur inconséquence. Les États se sont endettés pour assumer leurs pertes : les travailleurs sont invités à passer à la caisse.

La différence entre l'aléa moral qui profite aux banques et celui dont seraient coupables les chômeurs est de taille. Le premier est toxique. Le second contribue objectivement à améliorer les conditions de vie et de salaire de l'ensemble des travailleurs. Le premier a de beaux jours devant lui. Le second doit disparaître.

Le monde va à l'envers.

Daniel Richard

(Article édité dans le journal «Tous des glandeurs?» dans le cadre de la campagne du même nom. Il faut applaudir Présence et action culturelle et les Equipes populaires pour leur campagne conjointe «Tous des glandeurs?», contre la stigmatisation des chômeurs. <http://www.tousdesglandeurs.be/>)

Du plein-emploi au travail pleinement décent

Erik Rydberg, Gresea

OIT et Onu se sont donné la main pour promouvoir le plein emploi décent et productif. L'affaire a une longue histoire. La méconnaissance, veut l'adage, revient à se priver d'avenir. Décryptage.

Plein, productif et décent. Sans doute est-ce pour un peu intriguer. Lorsqu'il est question d'emploi dans les arènes internationales, c'est la ritournelle qui revient sans cesse. Ce sont, à chaque fois, les mêmes trois adjectifs. C'est le cas, par exemple dans les fameux Objectifs du millénaire pour le développement des Nations unies adoptés en 2000. On y lit que, idéalement, dans le meilleur des mondes, tous les pays s'efforceront de tendre vers une situation où régnerait, ouvrez les guillemets: «un plein emploi décent et productif». La construction est un peu laborieuse en français, cela coule mieux en anglais («full and productive employment and decent work for all»). Mais c'est l'esprit.

On retrouve la formule, à peu de choses près, dans la convention n°122 de l'Organisation internationale du travail de 1964. Dans son préambule, elle enjoint «toutes les nations du monde» de mettre en œuvre des politiques destinées à «réaliser la plénitude de l'emploi» («achieve full employment»), et ce dans le cadre plus large «d'un programme international visant à assurer l'expansion économique fondée sur le plein emploi, productif et librement choisi». On en est là aujourd'hui, à prôner que l'emploi soit non seulement plein mais encore productif, mais encore décent. L'assemblage peut paraître hétéroclite. L'histoire procède parfois ainsi. Au lieu de remplacer une vision des choses par une autre, elle les superpose par couches successives. Là, pour le moment, on va oublier le côté «productif» de l'affaire. On peut imaginer qu'il provient d'une volonté

d'orienter les politiques d'emploi vers des activités économiques créatrices de valeur ajoutée, qui enrichissent réellement la société: mettre tous ceux qui sont sans travail à fabriquer, contre salaire, des cocottes en papier est assurément, en théorie, un moyen imparable d'arriver au plein emploi mais, chacun en conviendra, l'utilité d'une telle mesure n'est guère convaincante. Passons. Cela mériterait un examen en soi.

Club de Versailles

Jusqu'ici, deux dates, deux organisations. 1964 et 2000, les Nations unies et l'Organisation internationale du travail, en abrégé l'OIT. Cette dernière a déjà une longue histoire. En 2019, elle fêtera son centenaire. A ses débuts, en 1919, juste après la Première Guerre mondiale, elle a pris des engagements assez hardis. Il n'est pas inutile de le rappeler. Son tout premier texte réglementaire à vocation universelle, la convention OIT n°1, était un appel à la réduction du temps de travail dans l'industrie. Maximum 8 heures par jour, et 48 heures par semaine (de six jours, à l'époque). On est, dans beaucoup de pays, encore loin du compte.

La convention n°2, la même année, visait quant à elle à combattre le chômage, notamment en prônant la création, dans tous les pays, de «bureaux publics de placement». A un moment où on cherche à les privatiser, il est bon, également, de le garder en mémoire. En 1919, l'OIT posait des actes plutôt révolutionnaires. On ne parlait pas encore d'emplois décents mais la décence, dans la manière d'envisager le travail, était bien là.

1919, c'est loin, et 1964 aussi. L'OIT de 1919 n'est pas celle de 1964, encore moins celle de 2013. En 1919, on sortait de la «grande guerre» (le «grand massacre»

serait plus exact), mais pas seulement: née en tant qu'annexe au Traité de Versailles, l'OIT voit le jour à un moment où la Russie, depuis peu, est devenue soviétique, ce qui, déjà, constituait une invitation à la guerre froide. Des soulèvements ouvriers ont lieu en Allemagne, en Hongrie, un peu partout en Europe. Ils seront tous sauvagement réprimés. 1919, rappelle l'historien Hobsbawm, est l'année où la vague révolutionnaire atteint son sommet. C'est aussi l'année où la carte de l'Europe est redessinée, dans le but d'isoler l'URSS, l'entourer d'un cordon sanitaire, sans compter l'appui militaire aux menées visant à renverser le régime rouge.

Tel est l'arrière-plan politique de l'OIT: une association entre patronat, syndicats et États (du monde «libre») qui, pour reprendre la formule de Guy Standing, a toutes les allures d'une riposte «à la révolution bolchévique mise en œuvre dans un climat de peur devant les mouvements de contestation socialiste dans l'Europe.» Guy Standing est l'auteur, en 2008, d'une excellente analyse de l'évolution de l'OIT¹. On y reviendra.

Guerre froide

En 1919, on est donc entre gens de bonne compagnie². Les États-Unis manquent certes à l'appel (jusqu'en 1934), mais

1. G. Standing, «The ILO: An Agency for Globalization?», in *Development and Change*, 39(3), 2008, Institute of Social Studies, en ligne: <http://www.unhistory.org/pdf/StandingILO.pdf>

2. Les membres fondateurs n'étaient que 29 – voire 9: les travaux préparatoires, aboutissant à créer l'OIT au titre de 13e chapitre du traité de Versailles, seront l'oeuvre d'une commission spéciale composée des représentants des neuf puissances et présidée par Samuel Gompers, chef de Fédération américaine du travail.

le grand absent est naturellement l'URSS¹. Sur un mode similaire, les «exclus» étant cette fois les pays du Tiers-monde, le scénario se répètera avec l'ONU, qui sera l'œuvre des vainqueurs de l'Allemagne nazie. Un petit club. Les premiers secrétaires-généraux, le français Albert Thomas, treize ans de service (1920-1932) et le britannique Harold Butler, sept années au poste (1932-1938), étaient pour ainsi dire des voisins de palier, La Manche ne les séparait guère. Durant cette période, on l'a vu, les actes de l'OIT étaient assez progressistes. Limitation du temps de travail dès 1919. Salaire minimum en 1928. Protection sociale des chômeurs en 1934. Avec les effets qu'on sait: marginaux et, en plus, en voie de détricotage.

Vu sous cet angle, l'OIT est, tout comme l'Union européenne², un produit de la guerre froide. L'organisation visait à donner un visage humain au capitalisme (le domestiquer, le rendre attrayant) mais aussi, rappelle Standing, à multiplier les critiques de l'URSS pour ses «violations des normes de base, dont la liberté d'association et du travail forcé». Le parallèle avec les critiques formulées aujourd'hui à l'égard des pays du Tiers-monde, via des normes sociales dites «fondamentales», indique une certaine continuité dans l'œuvre idéologique poursuivie par l'Occident via l'OIT.

Mais résumons les points névralgiques identifiés par Standing. Lorsque l'OIT proclame sa politique de plein emploi productif en 1964, elle se berce encore d'illusions. C'est un peu son chant de cygne, et celui du keynésianisme qui, du point de vue économique, en formait le soutènement.

Chant de cygne

En 1969, auréolée par le Prix Nobel de la paix, elle accouchait d'un grandiose Programme pour l'Emploi mondial - mais devra très vite déchanter. En 1970, les

1. Elle intégrera brièvement l'organisation en même temps que les USA, en 1934, et ce jusque 1940, y revenant ensuite en 1954.

2. Pour cette entité, voir la remarquable analyse de Robert Salais, «Le viol d'Europe», dont on trouvera plus loin la recension.

États-Unis ferment le robinet (un quart du budget de l'OIT). C'est le début d'une lente descente aux enfers, d'une «paralysie intellectuelle» et d'un «affaiblissement de son autorité morale tout comme de ses capacités techniques» – dont elle ne se relèvera plus. Elle va progressivement se transformer en une banale «agence de développement» priée de se concentrer sur la pauvreté et le secteur informel. L'air est connu. C'est la partition orchestrée par la Banque mondiale & Co. Vis-à-vis desquelles l'OIT aurait pu, en restant fidèle à ses positions phares, jouer un rôle de contre-pouvoir, mais alors idéalement, dans le meilleur des mondes. Ce ne sera pas le cas. Le monde n'a rien d'un lieu «idéel».

Que du contraire. Dans les années 1980, lorsque commenceront à se préciser les attaques contre le monde du travail, qu'il fallait «flexibiliser» en «dérégulant» les dispositifs de protection sociale, d'aucuns pouvaient penser que, devant une telle atteinte «à la raison d'être de l'OIT», celle-ci se devait de réagir. Hélas, non. Elle adoptera un profil bas. Surtout pas faire de vagues. Pour Standing, l'OIT aura par là «perdu toute crédibilité dans le débat, conduit par la Banque mondiale, le FMI et l'OCDE, entre autres.»

Donc, carrément marginalisée. Pour, sur cette base, encore faire quoi? Les textes sont révélateurs. Passons sur les pré-occupations somme toute assez consensuelles relatives au travail des domestiques (1996 jusqu'à nos jours) ou des enfants (1999 jusqu'à nos jours) qui sont un des bacs à sable dont l'OIT a obtenu la concession. Il y a plus significatif: c'est, 1998, la Déclaration sur les droits fondamentaux, qui vont conduire à mettre en exergue huit conventions dites «fondamentales» – toutes, comme on l'a déjà fait observer, soigneusement choisies pour servir de fer de lance en vue de «normer» le Tiers-monde³, et notamment via le concept de «travail décent» (leitmotif à partir de 1999). On dit souvent que le corpus des droits des humains forme un tout indivisible; ce sont

3. Les États-Unis figurent certes parmi les principaux pays qui violent ces normes, mais sont rarement ciblés dans ce cadre, ni par l'OIT ni par les ONG qui embraient.

pourtant ceux, politiques, occidentaux et individualistes de 1948 (club des vainqueurs de 1945 moins l'URSS), qui ont en général la primeur dans les discours de condamnation et de pression géo-économiques. Avec l'OIT, l'indivisibilité est carrément passée à la trappe. La convention n°1 de réduction du temps de travail: aux oubliettes... (Pas «politiquement correct»).

Altercapitalisme ?

Après 1998-1999? On épinglera ici, pour boucler la boucle, le peu glorieux (mais luxueux, il engloutira des millions de dollars) rapport de 2004 sur une mondialisation «juste» (sic) que les langues méchantes mais bien informées disent en réalité scripté par l'OCDE. Les vagues alter- et antimondialistes avaient en effet de quoi inquiéter un peu et il fallait qu'une bonne parole, neutre et non suspecte de parti pris, puisse jouer un rôle d'éteignoir. L'OIT, c'était tout trouvé. Standing rapporte avec une joie assassine les propos tenus par le secrétaire général de l'OIT en présentant le rapport à la Banque mondiale: «La question ne porte pas sur quelle serait une la bonne politique économique. La bonne politique économique est celle qui résout des problèmes. Elle n'est pas idéologique; elle est choisie par ce qu'elle résout des problèmes.» On croirait entendre le porte-parole d'une «business school».

De là à «jeter le bébé avec l'eau du bain», non bien sûr. L'OIT reste une arme juridique utile au monde du travail, on l'a vu, par exemple, en avril 2006, lorsqu'un tribunal du travail français cassera la loi de précarisation sociale baptisée «nouveau contrat d'embauche» au motif... qu'elle contrevenait à la convention 158 de l'OIT protégeant le travailleur contre le licenciement abusif.

L'arme juridique, jamais «universelle», toujours issue d'un rapport de forces précis, n'est d'évidence pas à négliger. Il faut juste être au clair sur qui elle sert (quels intérêts?) et, lorsqu'elle émerge, pourquoi.

Le chômage... ailleurs

Lise Blanmailland, Gresea

Chômage ici, chez nous, mais aussi ailleurs. Quelles réalités recouvre ce mot pour les pays en développement ? Dans nos pays, les chômeurs peuvent compter sur une assistance minimale de l'Etat, les chômeurs du Sud sont, eux, contraints de s'en sortir seuls en se plongeant pour survivre dans l'économie informelle. Mais, au moins, les investissements directs étrangers, nous dit-on, créent de l'emploi dans les pays pauvres. En va-t-il vraiment ainsi ?

Le chômage est habituellement une notion associée aux pays occidentaux et n'est d'ailleurs pas toujours appropriée pour les pays en développement. Tout d'abord, il est extrêmement difficile de mesurer l'ampleur du phénomène du chômage pour des raisons statistiques. Si dans nos contrées les personnes sans emploi sont recensées de façon exhaustive afin de pouvoir recevoir les allocations de chômage, il n'en va pas de même ailleurs. Des centaines de millions de chômeurs dans les pays en développement ne bénéficient d'absolument aucune protection sociale. Plus de la moitié de la population mondiale ne dispose d'aucune forme de protection sociale et à peine une personne sur cinq bénéficie d'une couverture sociale relativement adéquate¹. La moindre crise économique provoque dès lors des désastres sociaux. Cette absence d'aide aux personnes sans emploi rend la nécessité administrative de les connaître nulle. Le fait que le chômage n'y soit pas déclaré ne traduit bien sûr pas l'absence du chômage mais bien l'absence de couverture sociale. Selon certaines statistiques, le taux de chômage de nombreux pays en développement peut ainsi s'avérer inférieur à celui que l'on observe dans certains pays occidentaux. Pourtant, le sous-emploi y atteint

1. CETRI, *Retour de l'État. Pour quelles politiques sociales ? Points de vue du Sud*, Ed. Syllepse, Paris, 2009, p.33.

un niveau extrême et sévit de façon structurelle depuis plusieurs décennies. Selon le dernier rapport de l'OIT sur les tendances mondiales de l'emploi des jeunes, deux tiers des jeunes en âge de travailler de certains pays en développement sont soit au chômage soit dans des emplois médiocres². Rappelons qu'en Asie du Sud, 66% de la population vit avec moins de 2 dollars par jour selon la banque mondiale; en Afrique subsaharienne, 70%³. Une autre raison pour laquelle la notion de chômage, entendue comme une absence « totale » de travail, n'est pas des plus pertinentes dans les pays en développement tient au contenu même du travail. Dépourvus de toute protection sociale et de ressources, les chômeurs ne peuvent se maintenir dans cette situation et se voient obligés la plupart du temps de se tourner vers l'économie informelle pour assurer leur survie.

L'économie informelle, une économie de la survie

Dans les pays en développement, le secteur informel atteint une intensité particulièrement accrue. En Haïti, il représente 92% des emplois! en Inde, 83%. Alors qu'il concerne déjà 1,8 milliard de personnes dans le monde, il pourrait, selon l'OCDE, atteindre deux tiers de la population active en 2020⁴.

De quoi s'agit-il au juste ? Il s'agit de l'ensemble des activités économiques,

2. Le rapport est disponible via le lien suivant :

http://www.ilo.org/global/research/global-reports/global-employment-trends/youth/2013/WCMS_222657/lang-fr/index.htm

3. Chiffres disponibles sur le site de la Banque mondiale <http://donnees.banquemondiale.org/theme/pauvrete>

4. OCDE, *L'emploi informel dans les pays en développement : une normalité indépassable ?*, Centre de développement de l'OCDE, 2009, disponible sur le site Internet de l'OCDE : www.oecd.org/publications/syntheses

productrices de biens matériels ou immatériels, qui s'exercent hors des normes légales. Une entreprise du secteur informel n'est au départ par définition pas déclarée. Elle échappe donc à tout contrôle de l'État, ne paie pas d'impôts, ne déclare pas sa main-d'œuvre, etc. L'entreprise n'est pas illégale de par son activité (même si certaines sont contraires à la loi) mais parce que les règles de son enregistrement, de son exercice et de son fonctionnement ne sont pas respectées. Certains parleront plutôt d'économie souterraine, de micro-entreprises, ou encore de secteur non officiel.

Mais il s'agit avant toute chose d'une nécessité pour les « chômeurs » du Sud. C'est aussi, comme nous le disait René De Schutter, tout le dynamisme dont font preuve des millions de personnes dans le Tiers-Monde en vue de survivre, de subsister et d'améliorer leurs conditions de vie⁵. Certains vont même jusqu'à dire que l'économie informelle est la seule source d'espoir pour les pays en développement et la base de leur développement économique. Hernando De Soto parle ainsi des « potentialités du secteur informel dans le contexte de sa lutte contre l'exploitation par le mercantilisme, considéré comme un capitalisme non concurrentiel, né de l'élaboration non démocratique du droit. ⁶ ». Il faut faire attention cependant à ne pas verser dans l'idéalisation de l'informel. Il s'agit bien, rappelons-le, d'une stratégie de survie et non d'une stratégie alternative.

Cette lutte pour la survie ou pour de meilleures conditions de vie prend la forme de petits vendeurs ambulants de cigarettes ou de petits gâteaux, de cireurs de chaussures, de taxis, de coiffeurs de

5. Voir la brochure pédagogique de René De Schutter, *Le secteur informel, clés pour...*, Gresea, 1996.

6. Voir notamment Hernando De Soto, *L'autre sentier. La révolution informelle dans le tiers monde*, Ed. La Découverte, Paris, 1994.

rue, etc. mais aussi de prostituées ou de vendeurs de drogues. Le secteur informel opère en règle générale avec un minimum de capital, utilise une technologie très élémentaire et se situe à un niveau professionnel très faible. Le niveau de productivité n'est par conséquent pas élevé et les revenus sont, la plupart du temps, très bas. Les emplois du secteur informel sont en plus particulièrement instables. Enfin, l'informel s'est développé dans les pays en développement en réponse à une série d'échecs ; échecs du projet industrialiste-développementaliste, échec de l'État de droit institutionnalisé, échec de la généralisation des droits sociaux, comme le fait rappeler Bruno Lautier¹. Il est, ni plus ni moins, l'arme des pauvres pour survivre.

Quand emplois il y a...

Allons voir du côté du formel. Dans beaucoup de pays en développement, un fonctionnaire fait subsister toute sa famille et même au-delà grâce à son maigre salaire. Les politiques d'ajustements structurels imposés par le FMI seront une des causes de la désertion des travailleurs de l'économie formelle des pays. De plus, les pays en développement se sont heurtés à l'échec de créer des emplois à la cadence de la croissance démographique. Les pays les plus pauvres sont en effet confrontés à une démographie galopante. Selon le dernier rapport de la CnuCED, publié en novembre 2013², la population dans les 49 pays les plus pauvres augmente cinq fois plus que dans les pays développés. Parallèlement à cette explosion démographique, la croissance économique s'est élevée à 7,2% en moyenne par an entre 2002 et 2008 alors que le nombre d'emplois n'a augmenté que de 2,9 sur la même période. Le PIB par habitant de l'Angola, par exemple, deuxième plus grand exportateur de pétrole d'Afrique et qui fait partie des 49 pays les plus pauvres, a augmenté de 92% sur cette période, mais l'emploi a,

1. Bruno Lautier, *L'économie informelle dans le tiers monde*, Ed. La Découverte, Paris, 1994.

2. CnuCED, *Rapport 2013 sur les pays les moins avancés ? Une croissance créatrice d'emplois pour un développement équitable et durable*, Genève, 2013, disponible sur le site de la CnuCED à l'adresse suivante : <http://unctad.org/fr/pages/PressRelease.aspx?OriginalVersionID=163>

quant à lui, baissé de 2,3%. Sachant que 60% de la population de ces pays a moins de 25 ans, de nombreux nouveaux emplois devront être créés d'ici 2020.

Enfin, il est à noter que la plupart des emplois du secteur formel non étatique ne servent pas les besoins des pays en développement. La colonisation a en effet créé des économies dont le but était de satisfaire les besoins des puissances coloniales et leur permettre de s'enrichir. La culture de produits vivriers a ainsi fait place aux plantations de coton, café, riz d'exportation. L'agriculteur - comme l'artisan d'ailleurs- travaille dès lors au service de l'exportation. A l'heure actuelle, la donne reste fondamentalement la même. Les transnationales d'aujourd'hui, tels les conquistadors d'hier, exploitent les pays en développement et leurs habitants. Dans le domaine agricole, des milliers de paysans ont dû quitter leurs terres. Les grandes exploitations agricoles sont mécanisées et ont besoin de peu de main-d'œuvre. Main-d'œuvre généralement sous-payée qui travaille souvent dans de très mauvaises conditions. Il en va de même dans le secteur industriel. Lorsqu'un ouvrier tombe malade, il ne perçoit pas de salaire et risque bien vite de perdre son emploi. Si des syndicalistes luttent au quotidien pour défendre les emplois et les droits, ceux-ci sont très souvent exposés à de graves violations de leurs droits syndicaux, ce malgré les instruments juridiques internationaux qui les protègent et les promeuvent. En témoigne notamment le rapport annuel de la CSI (Confédération syndicale internationale)³.

Les investissements étrangers créent-ils vraiment de l'emploi ?

Il arrive souvent que les délocalisations soient présentées comme une forme d'aide au développement. Si par définition les transferts à l'étranger –ou dit autrement les investissements directs étrangers- ne créent pas d'emploi chez nous, ils les créeraient ailleurs. Pour commencer, qu'entend-on par investissement direct étranger ? L'IDE est l'acte par lequel une société

3. Vous trouverez le rapport de juin 2013

via le lien suivant : <http://www.ituc-csi.org/nouveau-rapport-de-la-csi-sur-les-13358?lang=fr>

transfère des capitaux dans un pays étranger en vue d'y étendre ses activités. Ils sont de différents types. Il peut s'agir de transfert de fonds vers un pays étranger dans le but de créer, avec ou sans la participation d'un capital local, une nouvelle entreprise. Mais il peut également s'agir d'un transfert dans le but d'absorber une entreprise déjà existante. C'est ce que l'on appelle des opérations de fusions et acquisitions. Il s'agit d'ailleurs là de la forme d'IDE la plus fréquente. En 2007, sur 1.833 milliards de dollars investis à l'étranger, 1.637 ont servi à des opérations de fusions et acquisitions qui se soldent par ailleurs systématiquement par une restructuration⁴. Autrement dit, zéro création d'emploi.

Mais ce n'est pas tout. Les industries transférées dans les pays du Sud sont des industries modernes dont la technologie est conçue pour économiser la main-d'œuvre. S'il est vrai que les délocalisations ont créé un certain nombre de nouveaux emplois, il n'en demeure pas moins qu'elles ont éliminé un grand nombre des emplois existants, principalement dans l'agriculture et l'artisanat. En Indonésie par exemple, l'industrie textile a créé 86.000 nouvelles places de travail entre 1966 et 1971, mais dans la même période 410.000 emplois ont disparu dans l'artisanat textile⁵. Il en va de même pour la plupart des usines ultramodernes de transformation du lait qui empêchent l'existence de petites fromageries ou les usines qui fabriquent du pain et tuent des milliers de boulangeries partout dans le monde.

La pauvreté et les inégalités en hausse dans de nombreux pays en développement montrent de façon cinglante l'échec du modèle productiviste néolibéral. La solution pour lutter contre le chômage dans ces pays ne peut venir que d'un changement radical de la politique économique et réside notamment dans la capacité des États du Sud à produire et faire respecter des normes encadrant l'activité économique.

4. Fiche sur les IDE dans Bruno Bauraind (dir.), *Le Big Business en 25 fiches. Petit manuel de l'entreprise transnationale*, Bruxelles, 2012, p. 23.

5. CETIM, *Chômage ici, chômage là-bas*.

Contribuer au changement, Genève, 1985, p.45.

Pour en savoir plus ...

Marc François, documentaliste Gresea

(*) ouvrages disponibles au Centre de documentation du Gresea

Sites et autres articles en ligne

Inverser la courbe du chômage...

30 novembre 2013 par Jacques Sapir - <http://russeurope.hypotheses.org/1782>
Les chiffres du chômage au 31 octobre 2013, publiés par la DARES à la fin du mois de novembre, ont suscité une nouvelle polémique.

2008-2012: un marché du travail prévisible et étonnant à la fois/ Philippe DEFEYT – in: IDD (Institut pour le Développement durable) juillet 2013 - <http://iddweb.eu/docs/martrav.pdf>

Chômage (dossier) – in: INSEE (Institut national de la statistique et des études économiques – France), septembre 2013 - <http://www.insee.fr/fr/publications-et-services/default.asp?page=dossiers/web/chomage/chomage.htm>

Rapport 2013 sur le travail dans le monde: Restaurer le tissu économique et social/ OIT, Genève, 2013 - Le rapport analyse la situation de l'emploi dans le monde cinq ans après le début de la crise financière mondiale. - <http://www.ilo.org/global/research/global-reports/world-of-work/lang-fr/index.htm>

L'impact sur le revenu des régimes de chômage en Belgique et dans les pays voisins – Note documentaire CCE (Conseil central de l'économie) 2012/0899; 48 p. - <http://www.ccecrb.fgov.be/txt/fr/doc12-899.pdf>

Histoire de la définition du chômage/ Ingrid Liebeskind Sauthier – in: Courrier des statistiques n° 127, mai-août 2009 (8 p.) - La définition dite du BIT, mise en cause depuis quelque temps doit trouver une nouvelle formulation en adéquation avec les transformations de l'emploi. -

http://www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/cs127b.pdf

How the Government Measures Unemployment/ United States Department of Labor Statistics, February 2009; 13 p. - http://stats.bls.gov/cps/cps_hetgm.pdf

La Stratégie européenne pour l'emploi: une politique d'offre de travail/ Gilles Raveaud – in: Travail et Emploi n° 107, Juillet-septembre 2006; 12 p. - Une stratégie commune, que l'auteur se propose de présenter et de critiquer à partir des indicateurs statistiques qu'elle mobilise. - <http://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/RAVEAUD107.pdf>

L'évaluation de l'impact de la Stratégie Européenne pour l'Emploi: Thème 10 : Elaboration des politiques. Etude pour la DARES, Ministère de l'Emploi et de la Solidarité, réalisée par Robert SALAIS, Gilles RAVEAUD et Mathieu GREGOIRE, Janvier 2002 (48 p.) - <http://eucenter.wisc.edu/OMC/Papers/Archive/salaisetal.pdf>

Portail Eurostat de la Commission européenne – Emploi et chômage - http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/employment_unemployment_lfs/introduction

Fondation de Dublin – cette fondation pour l'amélioration des conditions de travail propose des études de comparaisons internationales sur les conditions de travail, les relations professionnelles, les restructurations, etc. - <http://www.eurofound.europa.eu>

Livres et autres dossiers de revues

La Stratégie européenne pour l'emploi : de l'enthousiasme à l'effacement/ Bernard Conter; CRISP, Bruxelles, 2012; 208 pages - Cet ouvrage rédigé

Bernard Conter, politologue belge et chargé de recherche à l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS), revient sur l'émergence de la question de l'emploi dans l'agenda politique européen. Il détaille le mode de fonctionnement de la Stratégie européenne pour l'emploi, née à la fin des années 90, et analyse son contenu et ses fondements idéologiques ainsi que les compromis entre acteurs. (*)

Le travail, non merci!/ Camille Dorival; Les petits matins, 2011; 210 p. - Le refus de l'exploitation et de l'aliénation des travailleurs dans le capitalisme a adopté deux formes. La principale a été la lutte du mouvement ouvrier pour transformer le travail. La seconde, plus minoritaire, a été le rejet du travail ou, tout au moins, sa réduction au minimum indispensable pour survivre. Camille Dorival, journaliste à Alternatives Economiques, en explore les manifestations contemporaines.

Chômage, vingt ans d'application de l'arrêté royal du 25 novembre 1991/ Sous la coordination scientifique de Neven J.-F. et Gilson S.; Kluwer, 2011; 800 p.

Le travail. Une valeur en voie de disparition?/ Dominique Méda; Flammarion, 2010; 358 p. (Coll. Champs actuel) - Hommes politiques, experts et économistes rivalisent aujourd'hui pour trouver les moyens d'augmenter le volume du travail. Tous semblent tenir pour acquis que l'homme a besoin de travail et que celui-ci non seulement a toujours été mais encore demeurera au fondement de notre organisation sociale. Et si cela était faux ? Cherchant à situer le moment où le travail est devenu un besoin, Dominique Méda tente d'expliquer pourquoi le travail a été glorifié et comment il a pu être tenu pour l'origine du lien social.

Le chômage/ Jacques Freyssinet; La Découverte, 2004; 128 p. (coll. Repères).

Tour d'horizon compact, comme il est d'usage dans cette collection.

Métamorphoses du travail. Critique de la raison économique/ André Gorz; Gallimard, 2004; 448 p. (Folio Essais) - Cela ne s'appelait pas encore la «mondialisation libérale», que déjà André Gorz, voilà bientôt vingt ans, dénonçait la croyance quasi religieuse que «plus vaut plus», que toute activité - y compris la maternité, la culture, le loisir - est justiciable d'une évaluation économique et d'une régulation par l'argent. Gorz détermine les limites - existentielles, culturelles, ontologiques - que la rationalité économique ne peut franchir sans se renverser en son contraire et miner le contexte socioculturel qui la porte. Le lecteur découvre pourquoi et comment la raison économique a pu imposer sa loi, provoquer le divorce du travail et de la vie, de la production et des besoins, de l'économie et de la société.

La société en sablier. Le partage du travail contre la déchirure sociale/ Alain Lipietz; La Découverte, 1998; 332 p. - Depuis les années quatre-vingt, le modèle de la « société en sablier » s'est imposé dans de nombreux pays. Cette image désigne la polarisation des revenus entre une minorité de riches, qui gagnent de plus en plus, et une majorité de pauvres, qui gagnent de moins en moins, tandis que fond la part des « couches moyennes ». Selon l'auteur, la société en sablier est la solution aujourd'hui adoptée, par les élites productivistes et libérales, face au « problème » du progrès technique et de la mondialisation. Une solution dont l'un des effets majeurs est d'aggraver la « déchirure sociale » qui menace désormais la majorité des citoyens et la cohésion même de la société. (*)

Chômage: réduire la fracture/ Bruno Van der Linden (Ed.); De Boeck Université, 1997; 516 p. (Coll. Ouvertures économiques; Série: Jalons) - Vingt années de chômage massif et de course effrénée à la productivité ont causé une profonde fracture au sein de la société belge. Demandée par la Commission européenne, cette étude cherche d'abord à comprendre ce qui a conduit à cette impasse. Elle cerne les développements essentiels des trente

dernières années. L'auteur aborde les mécanismes macro-économiques, les choix institutionnels, la législation du travail, les systèmes éducatifs et de formation, la politique industrielle et les réponses apportées jusqu'ici à la crise du chômage. (*)

Le chômage et la politique de l'emploi (dossier) - in: Les cahiers du CEPESS (Centre d'études politiques, économiques et sociales-Bxl) n° 2-3, 1980; 151 p. (*)



-Claude Didry et Annette Jobert, *L'entreprise en restructuration. Dynamiques institutionnelles et mobilisations collectives*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2010, 269 pages.

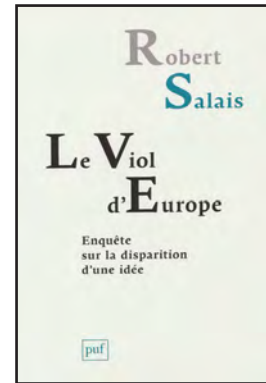
Voici un livre collectif qui prend le contre-pied d'une analyse très (trop ?) répandue des restructurations qui les désigne comme des phénomènes « naturelles » consistant pour les entreprises à ajuster leur périmètre aux cycles de l'économie. Comme le montre plusieurs contributions à cet ouvrage, les restructurations sont aujourd'hui permanentes. Elles touchent tous les secteurs d'activité. Et, bien que la commission européenne ait fait sienne une perspective « naturaliste » des mutations de l'entreprise. Les restructurations engagent toujours d'autres acteurs que les seules directions des firmes multinationales. Sociétés d'expertise, organisations syndicales, pouvoirs publics, les restructurations restent un champ de conflictualité sociale. L'analyse des restructurations permet également de s'interroger sur l'évolution du syndicalisme et de la négociation collective à l'échelon transnational. La solidarité syndicale internationale s'est historiquement construite dans les entreprises durant ces moments de crise. Le double mouvement d'internationalisation et de fragmentation des firmes pose aujourd'hui avec toujours plus d'acuité la question du dépassement des intérêts locaux par le syndicalisme. A ce sujet, les contributions de Catherine Sauviat et Florence Lefresne sur Alstom, d'Aline Surubaru sur Dim et celle d'Isabel Da Costa et Udo Rehfeldt sur l'industrie automobile mettent en lumière les dynamiques qui prévalent à la construction de la réponse transnationale des salariés à des processus de restructuration. Si les stratégies de mise en concurrence des directions d'entreprise et l'absence d'un véritable statut juridique de la négociation collective freinent le plus souvent

l'apparition d'un véritable contre-pouvoir syndical multinational, l'étude de certains cas concrets comme General Motors Europe par exemple démontre le potentiel des alliances syndicales dans les multinationales. (BB)



Serge Latouche – «L'âge des limites» Mille et une nuits, 147 pages, 4€

«Le temps du monde fini commence» écrivait le poète et philosophe Paul Valéry en 1930, évoquant la fin des conquêtes et des découvertes, chaque recoin de la terre étant désormais connu de l'homme et cartographié. Pourtant, un désir n'a pas cessé bien au contraire, celui de dépasser les limites: limites géographiques et territoriales (conquête spatiale, îles artificielles...), limites politiques (idéologie du sans-frontières – médecins, reporters- universalisme occidental-centré), limites culturelles (la mondialisation phagocyte - quand elle ne les détruit pas - les identités, traditions et coutumes), écologiques (surexploitation des ressources naturelles), économiques (société de consommation, croissance pour la croissance), technico-scientifiques (manipulation du vivant, OGM...) mais aussi et surtout morales (illimitation de la liberté, de l'égalité, libération des «passions tristes de Spinoza»: avidité, égoïsme, ambition...). Une critique donc, de la course effrénée au «progrès» et à l'infini, un plaidoyer pour en finir avec la civilisation de l'illimité et entrer dans «une nouvelle ère: l'âge des limites». Dans la lignée de ses précédents ouvrages, Serge Latouche lance au lecteur un appel à la sobriété et à l'autolimitation. (R.G.)



Robert Salais, «Le viol d'Europe – Enquête sur la disparition d'une idée», PUF, 432 pages, 20€.

Rarement a-t-on assisté à une telle charge contre la construction européenne (néolibérale). Les traités fondateurs – de Rome à Maastricht – sont des textes «hallucinés», une «insulte à la théorie économique» due à une «technocratie» affligée d'une «pensée ossifiée» dont «l'intégrisme», qualifié de «quasi mafieux», s'est mis au service du «marché total» financiarisé en intimant aux peuples l'ordre de «se taire». Robert Salais n'est pas n'importe qui: économiste à l'université de Nantes, il a pendant dix ans arpenté les couloirs des pouvoirs qu'il démolit ici, en grand déçu d'une autre Europe (l'Idée Originelle, selon lui), avec une verve féroce. Peut-être est-ce affaire de recul. On en est toujours aujourd'hui à tenter de comprendre le sens de la Seconde Guerre mondiale (le recyclage des nazis, la traque des criminels de guerre, les bombardements de civils Dresde et Hiroshima, on s'y est intéressé bien plus tard) et l'Europe, née dans la foulée, exige peut-être un même recul pour être correctement décodée. Pour Salais, en résumé au picrate, l'acte de naissance de l'Europe a deux mamelles, soigneusement voilées par le Grand Récit propagandiste: primo, les États-Unis qui, dès 1947, voulaient ériger une barrière européenne or-ga-ni-sée contre le bloc soviétique et, secundo, encore les États-Unis, via l'Otan (un des papas de l'Union européenne), qui avaient besoin pour cela de reconstruire l'Europe autour d'une Allemagne forte et remilitarisée. Tel est, en 2013, l'héritage, auquel on ajoutera Wall Street et la City de Londres, qui ont réussi à tout subordonner, en Europe, aux marchés financiers. Lecture indispensable. (On regrettera juste l'absence d'index – et toute référence à la somme réalisée en 2010 et paru chez Agone: «Le Nouveau Vieux Monde. Sur le destin d'un auxiliaire de l'ordre américain», cfr. <http://www.gresea.be/spip.php?article117>). (E.R.)